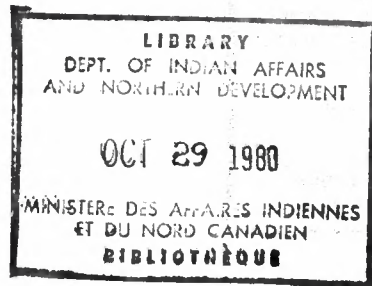


Programme des affaires indiennes et inuit  
Direction des communications publiques et des relations  
parlementaires

# Les Indiens du Canada

Provinces des Prairies

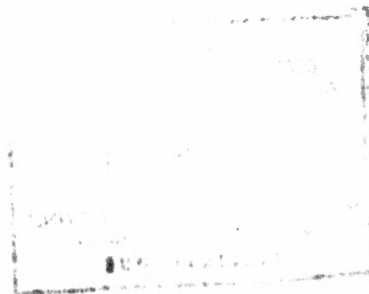
E78.P3  
C3514  
c.1



## Les Indiens du Canada

Provinces des Prairies

© Publié avec l'autorisation de  
l'hon. John C. Munro, député, C.P.  
ministre des Affaires indiennes  
et du Nord canadien  
Ottawa, 1980  
QS-5146-020-FF-A1  
N° de catalogue: R32-47/1980F  
ISBN 0-662-90819-8



**This publication is also available in English.**



## **Table des matières**

1	<b>Historique</b>
2	<b>Les Peuplades</b>
2	<b>Les Chippewas (Saulteux)</b>
3	<b>Les Cris</b>
4	<b>Les Assiniboines</b>
6	<b>Les Pieds-noirs</b>
9	<b>Les Sarsis</b>
10	<b>Les Sioux</b>
11	<b>Au temps du bison</b>
15	<b>Les missionnaires</b>
15	<b>Missionnaires catholiques</b>
15	<b>Missionnaires anglicans</b>
16	<b>Missionnaires méthodistes</b>
16	<b>Missionnaires presbytériens</b>
17	<b>Éducation</b>
21	<b>Les explorateurs et les commerçants</b>
22	<b>L'influence européenne</b>
25	<b>La rébellion du Nord-Ouest 1885</b>
27	<b>Les traités</b>
32	<b>Les traités</b>
32	<b>Traité No. 1</b>
32	<b>Traité No. 2</b>
33	<b>Traité No. 3</b>
33	<b>Traité No. 4</b>
33	<b>Traité No. 5</b>
34	<b>Traité No. 6</b>
34	<b>Traité No. 7</b>
35	<b>Traité No. 8</b>
35	<b>Traité No. 10</b>
40	<b>La période de transition</b>
41	<b>Population</b>
48	<b>Bibliographie</b>

## Historique

La plupart des archéologues et des géologues sont d'avis que des hommes se sont installés dans la région des Prairies au cours de la dernière époque glaciaire, durant laquelle une grande partie du territoire canadien était recouverte de deux énormes glaciers, celui de la Cordillère et celui des Laurentides, que séparait un corridor non touché par la glaciation. Originaires de l'Asie, ces premiers immigrants atteignent l'Amérique en franchissant un isthme de 1 200 milles de largeur aujourd'hui recouvert par le détroit de Béring.

Les fouilles archéologiques nous ont permis de retracer les déplacements des divers peuples nomades qui ont traversé le territoire que l'on nomme aujourd'hui le Canada. Il y a environ 2 000 ans, des gens de langue athapascan quittent le Nord-Ouest pour s'installer dans les Plaines. Des "fiseurs de tertres" remontent du Sud pour habiter la partie méridionale du Manitoba et de la Saskatchewan, où ils laissent, en guise de témoignage de leur séjour, d'une durée d'environ 1 000 ans, des tertres funéraires. D'autres groupes encore traversent les prairies et laissent sur leur route des fragments de poteries d'argile. Par ailleurs, des bandes de langue algonquienne, qui se sont formées dans les forêts de l'Est, avancent vers l'Ouest et disputent leurs terres aux Athapascans. Les alliances se succèdent jusqu'à la formation de fortes entités tribales.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le cheval est le moyen de transport préféré des Indiens des Plaines, et les tribus de l'Ouest deviennent par le fait même beaucoup plus mobiles. Cette situation entraîne de nombreux changements dans leur organisation politique. Les Siksikas ou Pieds-Noirs s'étaient alliés aux Kainahs ou Gens-du-Sang et aux Pikuni ou Piégans pour former la Confédération des Pieds-Noirs. Ces trois bandes parlent à peu près le même dialecte algonquin. Puis, les Sarsis, groupe athapascan du Nord, ainsi que les Gros-Ventres, du Sud, se joignent à ces derniers. Les Assiniboines se séparent des Dakotas et s'allient aux Cris. Les Chipewyas ou Sauteux quittent la région des Grands lacs dans les années 1730 et prennent la direction de l'ouest. Ennemis traditionnels des Dakotas, ils se joignent bientôt aux Cris des Plaines, d'autres nouveaux venus dans les Prairies. Pour leur part, les Cris des Bois et les Moskégons continuent d'étendre leur territoire vers le nord et vers l'ouest, refoulant les Athapascans. Les tribus se disputent constamment les zones de brouillage du bison, et les conflits se multiplient et s'enveniment davantage avec l'apparition des armes à feu.

Les Kootenay, petite tribu vivant maintenant en Colombie-Britannique et dans le nord du Manitoba, sont repoussés des Prairies jusqu'aux contreforts des Rocheuses, en Alberta, par les Pieds-Noirs. Ils s'adaptent à un nouveau mode de vie, mais ils font chaque année une incursion dans les Plaines, jusqu'à la disparition du bison vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les Gros-Ventres ne jouent qu'un rôle de second plan dans l'histoire des Indiens du Canada. Ils se séparent vers 1820 des Arrapaho (États-Unis) et s'allient à la Confédération des Pieds-Noirs afin de se protéger contre les Crow. Les Gros-Ventres vivaient dans le sud de l'Alberta et ont occupé également la Saskatchewan jusqu'à ce que les Assiniboines les en délogent. En 1867, ils entrent en conflit avec leurs bienfaiteurs pieds-noirs, les relations s'enveniment, et une attaque menée contre les Piégans entraîne la mort de nombre d'entre eux et les mène à leur perte.

## Les peuplades

### Les Chippewas (Saulteux)

De nos jours, les Chippewas vivent surtout en Ontario; cependant l'histoire révèle qu'une partie de cette tribu a quitté les forêts de l'Est pour s'installer dans les Plaines, où ils ont appris à chasser le bison. C'est là d'ailleurs qu'ils prennent le nom de Saulteux, mot dérivé de l'ancien français salteur et qui signifie Peuple des rapides. En effet, lorsque des explorateurs français, en 1642, leur rendent visite dans un de leurs principaux camps, à Sault-Sainte-Marie, ces Indiens se donnent le nom de Bawatigowininiwug — le peuple des cascades — et c'est ce nom que l'on trouve dans les écrits des missionnaires et les registres des négociants.

En 1790, les Saulteux et leurs alliés, les Outaouais, occupent l'emplacement de l'actuelle ville de Winnipeg. Dans leur migration vers l'Ouest au XVII<sup>e</sup> siècle puis au XVIII<sup>e</sup> siècle, ces tribus algonquines doivent fréquemment affronter les Iroquois, puis les Sioux et les Gens-du-Renard. Les Saulteux ont tôt fait de s'allier aux Cris, dont ils partagent les terrains de chasse et adoptent la tenue vestimentaire, le mode de vie et les techniques de guerre. Ils abandonnent la construction des huttes à dôme faites de jeunes arbres recouverts d'écorce de bouleau en faveur du tipi, abri recouvert de peaux fort populaire dans les prairies.

Les principes religieux des Saulteux ressemblaient beaucoup à ceux des Cris. Ils avaient quatre classes de sorciers dont les fonctions respectives étaient nettement définies. Le Wabeno, ou l'Homme de l'Aube, pouvait accorder de bonnes chasses, manipuler le feu sans se brûler et préparer des philtres d'amour. Le Jessakid était un prophète ou un révélateur de vérités cachées qui avait reçu du dieu tonnerre un don spécial et qui tout comme lui pouvait infliger des blessures, même à distance. L'herboriste, homme ou femme, savait guérir en utilisant des plantes médicinales. Mais le Mida, à la fois chaman, grand prêtre et médecin, était de loin le plus important des quatre. Les intéressés devaient franchir quatre étapes avant de devenir chaman, et des rites élaborés, des festivités et un entraînement spécial précédaient leur accession à chacun de ces niveaux.

La danse de la Soif des Cris et la danse du Soleil des Pieds-Noirs sont semblables aux rites de la hutte de guérison des sorciers saulteux. Au cours des cérémonies religieuses, du tabac était offert aux esprits et lors des fêtes sacrées, le tuyau de la pipe était pointé en direction du soleil. Des chanteurs cris et saulteux entonnaient les longs chants sacrés du Mida en consultant de temps à autres des lambeaux d'écorce de bouleau marqués de symboles qui leur servaient d'aide-mémoire.

Les Saulteux faisaient également des prières et des sacrifices de propitiation aux mauvais esprits qui habitaient les cavernes, les pierres, les arbres tordus, les rapides et les lacs, et pour éloigner la maladie, ils se noircissaient le visage.

À la naissance d'un garçon, les amis étaient conviés à une fête et un Mida était nommé parrain de l'enfant. À la naissance de Peter Jones (qui sera plus tard missionnaire), on nomma l'enfant Kahkewayquonaby, ce qui signifie "plume battante sacrée". Son nom faisait allusion aux plumes de l'aigle, oiseau sacré, qui symbolisaient le vol de l'esprit du tonnerre. Le jeune Jones avait donc été consacré à l'esprit du tonnerre. Pendant la fête qui suivit sa naissance, on lui remit en plus des plumes d'aigle un tomahawk, symbole de puissance. Il était dit que tant que ces objets demeureraient en sa possession, il jouirait de la protection de l'aigle.

Les Saulteux admiraient la bravoure et tous les jeunes hommes aspiraient au droit de piquer dans leurs cheveux des plumes d'aigle. Une plume d'aigle, dont l'extrémité était décorée d'un morceau de cuir ou d'un crin de cheval teint rouge, indiquait que son détenteur avait tué un ennemi; une plume fendue dans le haut indiquait qu'il avait été blessé par une flèche, tandis qu'une plume marquée d'une tache rouge signifiait qu'il avait été atteint par une balle. Le bonnet de guerre, orné de plusieurs plumes d'aigle, n'était porté que par celui qui avait tué plusieurs ennemis.

Les questions importantes étaient réglées par un conseil formé de représentants de chaque bande. Les hommes les plus compétents étaient élus chefs de bande, et c'étaient eux qui communiquaient à leur bande respective les décisions prises par le conseil. L'union politique entre les bandes était assez lâche, mais des liens moraux et religieux et un fort esprit de clan les unissaient étroitement.

L'élément social de base était la famille, et chaque bande consistait souvent en quelques familles de proches parents. Lorsque les bandes se réunissaient au printemps, on pouvait rencontrer plusieurs centaines de gens rassemblés sur un petit terrain. Le mariage était chose assez simple. Lorsqu'un jeune homme avait prouvé sa capacité de chasser et de faire vivre une femme, il faisait aux parents de la jeune fille qu'il désirait épouser le présent de sa prise. S'ils acceptaient son cadeau et lui demandaient de manger avec eux, ils consentaient au mariage. Pendant la première année de son mariage, il vivait sous le toit de ses beaux-parents, après quoi le jeune couple était libre de s'installer dans son propre tipi.

Au cours de la période des traités, le gouvernement du Canada a conclu avec les Saulteux et les Cris du Manitoba des ententes conjointes tellement ces deux groupes étaient étroitement liés. Rien ne permet aujourd'hui d'établir avec sûreté l'importance de la population saulteuse avant le début du XX<sup>e</sup> siècle. Toutefois, un recensement effectué en 1911 met le nombre des Chippewas de l'Ouest canadien à 8 000.

### **Les Cris**

Le mot Cri est une variante de "Kristinaux", nom donné aux Nehiyowuk — les gens justes — par les explorateurs français. Leur tribu, surtout à cause de facteurs géographiques, se divisait en trois branches principales: les Cris des Plaines habitaient les Prairies, les Cris des Bois, les forêts du nord de l'Alberta et de la Saskatchewan, et les Moskégons, le nord du Manitoba et de l'Ontario.

L'arrivée des armes à feu chez les Cris leur permet d'accroître leur sphère d'activité jusque dans les régions septentrionales des actuelles provinces des Prairies ainsi que dans les Territoires du Nord-Ouest. Avec l'aide de leurs alliés assiniboines, les Cris parviennent éventuellement à occuper toute la Saskatchewan et la majeure partie du nord et du centre de l'Alberta, chassant ainsi les Pieds-Noirs de ce secteur. À leur tour, ceux-ci chassent les Gros-Ventres et les Shoshones des Plaines canadiennes.

C'est en mars 1866 qu'a lieu à Ghost Coulee, dans la région de la Saskatchewan-Sud la bataille décisive entre les Cris et les Pieds-Noirs. Des centaines de Pieds-Noirs perdent alors la vie. Peu après, les Cris des Plaines et les Pieds-Noirs font la paix et en gage de bonne volonté font un échange de jeunes gens. Mistawasis, ou Gros-Enfant, grand chef des Cris des Plaines du Nord, est encore un jeune homme lorsqu'il rencontre pour la première fois Pied-de-Corbeau, grand chef des Pieds-Noirs. Les deux chefs maintiennent maintenant la paix entre leurs deux peuples et céderont plus tard leur territoire au gouvernement du Canada dans le cadre de traités.

Les Cris étaient très religieux et observaient de nombreux rites pour s'attirer la faveur des esprits, qui habitaient tous les êtres vivants et toutes les choses de la nature. Chaque année, ils accomplissaient leur danse rituelle de la Soif, semblable à la danse du Soleil des Pieds-Noirs, des Sioux et d'autres tribus. Comme leurs amis chippewas, les Cris disposaient des services de plusieurs sorciers.

Lorsqu'un jeune homme sentait en lui l'appel de la vocation de sorcier, il quittait le camp et jeûnait pendant de nombreux jours, jusqu'à ce que se manifestent à lui les esprits réfugiés dans le corps de différents animaux comme le castor et la loutre.

Il existait quatre catégories de sorciers ou chamans. Il y avait d'abord Wapunu, le conjurateur de l'Esprit du Matin, qui détenait le pouvoir d'éteindre le feu; Miteo, lui, guérissait par les racines et les herbes et pouvait faire venir des personnes se trouvant au loin à condition d'avoir une boucle de leurs cheveux ou une pièce de leurs vêtements. Le troisième sorcier, Kesikauyineo — l'Homme du Jour — révélait les secrets de l'inconnu et retrouvait les personnes disparues ou les objets perdus. Pour ce faire, il s'enfermait dans une petite tente et y invoquait les esprits. Lorsque enfin la communication était établie, toute la tente était violemment secouée. Enfin, le quatrième sorcier, Tipiskauyineo avait le pouvoir de conjurer les mauvais sorts.



Puisque tous et chacun avaient intérêt à écarter les esprits maléfiques chaque homme portait un sac renfermant des amulettes et des objets à l'effigie de son esprit bienveillant.

Les Cris et plusieurs autres Indiens des Plaines avaient coutume de brûler l'herbe des prairies afin de repousser les hardes de cerfs, d'antilopes ou de bisons dans des ruisseaux, où ils étaient traqués puis abattus avec des flèches. Les Indiens eurent recours à cette tactique même après l'arrivée du cheval puisque le brûlage des vieilles herbes au début du printemps hâtait la croissance de jeunes pousses tendres qui servaient de pâture aux chevaux, amaigris par les rigueurs de l'hiver.

Lorsqu'ils entreprenaient de longs voyages, les Cris construisaient des caches pour y conserver la nourriture dont ils auraient besoin à leur retour. L'été, ils cueillaient, faisaient sécher et écrasaient de grandes quantités d'amelanches et de merises qu'ils entreposaient pour l'hiver ou mangeaient immédiatement.

La sauge séchée servait à l'assaisonnement des aliments, tandis que la mousse servait à la concoction d'une tisane. Le bison demeurait, bien entendu, la principale source d'alimentation des Cris, et les Indiens des Plaines savaient apprêter la viande crue, rôtie ou bouillie ou bien la faisait geler ou sécher pour la conserver. Le pemmican constituait le principal soutien alimentaire d'une famille. Une à deux livres de cette préparation suffisait pour nourrir une personne pendant une journée. En été, cette viande réduite en poudre et mélangée avec de la graisse animale et des baies sauvages se conservait fort bien.

Les Cris des Plaines habitaient des huttes portatives, ou tipis, faites de peaux de bison tannées et généralement décorées de dessins mythologiques peints en rouge et en noir. Ces dessins représentaient les esprits vus en rêve qui, automatiquement, devenaient sacrés. Avec le temps, lorsque les dessins s'effaçaient, les Indiens brûlaient leurs abris par respect pour les esprits.

Pour décorer leurs vêtements, confectionnés dans des peaux de bison, les Indiens s'inspiraient de scènes de chasse, de souvenirs de conquête ou d'événements importants dans leur vie. Ils conservaient ces vêtements pendant nombre d'années, de sorte que ceux-ci devenaient des espèces d'agendas personnels sur lesquels l'artiste relatait sa propre histoire et celle des siens.

Avant l'arrivée des négociants, tous les vêtements étaient en cuir. Les hommes portaient des chemises, des jambières, des pagnes et une casquette de cuir, tandis que les femmes avaient de longues robes de cuir à laquelle elles pouvaient attacher des manches. Hommes et femmes portaient des mocassins en peau de bison.

Les Cris, surtout les hommes, prenaient grand soin de leurs cheveux. Un explorateur, Alexander Henry, rencontra les Cris au cours de ses voyages de 1760 et de 1766 et décrivit leurs coiffures en ces termes: "En général, une raie ouvre leur chevelure en deux parties égales. Ils nouent leurs cheveux derrière les oreilles, où pendent habituellement des grappes de perles bleues ou d'autres pendeloques de leur confection. Les hommes se coiffent de diverses façons. Certains séparent leurs cheveux au sommet du crâne et les nouent en deux grosses mèches qui tombent de chaque côté; d'autres les rassemblent en une seule queue de cheval qui pend derrière

la tête et qu'ils ensèrent dans une bande de peau de loutre ou d'entrailles de bisons . . ."

Le personnage le plus important du folklore cri était Wasakaychak; ses aventures, qui remontaient au commencement du monde, ne pouvaient être racontées que pendant les mois d'hiver. Ces légendes portent sur les thèmes de la création, du bien et du mal et de la vie des animaux, et les principes moraux qu'on en tire sont semblables à ceux des fables d'Ésope. Les révérends Henry B. Steinhauer et Ahenakew, missionnaires d'origine indienne, en comprirent la valeur et commencèrent à consigner ces légendes dès le 19<sup>e</sup> siècle.

### **Les Assiniboines**

Les Assiniboines, dont le nom signifie "celui qui cuit avec des pierres chaudes", font à l'origine partie de la tribu des Dakotas ou Sioux. Après leur séparation, ils s'installent et chassent à proximité des lacs Nipigon et des Bois. Tout comme pour leurs voisins chippewas, c'est par la chasse et la récolte du riz sauvage qu'ils assurent leur subsistance d'après la saison.

Au 18<sup>e</sup> siècle, bien des bandes assiniboines se retrouvent dans le nord-ouest des prairies, et elles forment alors deux familles. La première s'établit le long de la ligne forestière, au nord-ouest du lac Winnipeg, et l'autre plus au sud, dans la région de la vallée de l'Assiniboine.



Vers le milieu du 18<sup>e</sup> siècle, l'utilisation des chevaux et des fusils à pierre permet aux Assiniboïnes d'étendre leur territoire vers l'ouest. S'alliant facilement avec les Cris, ils disputent les prairies canadiennes aux bandes de la Confédération des Pieds-Noirs. Mesurant leurs guerriers à ceux des Sioux, ils s'infiltrèrent aux États-Unis et déclarent la guerre aux Mandans. Certains territoires kootenay et salish, situés de l'autre côté des montagnes Rocheuses, sont rapidement menacés par les usurpateurs assiniboïnes.

Au début du 19<sup>e</sup> siècle, le territoire de chasse des Assiniboïnes couvre toutes les prairies canadiennes et Alexander Henry en donne dans son *Journal of Adventures*, en 1809, la description suivante: "Les Assiniboïnes sont d'origine siousse. Leur territoire commence aux collines des Cheveux (monts Pembina), près de la rivière Rouge, il longe la rivière Assiniboïne, atteint le confluent des rivières Saskatchewan-Nord et Saskatchewan-Sud, remonte la Saskatchewan-Nord jusqu'au fort Vermillon, puis redescend jusqu'à la rivière Battle d'où il rejoint le Missouri, qu'il suit jusqu'aux villages des Mandans, et d'où il revient vers les monts Pembina. Toutes ces prairies pourraient s'appeler la terre des Assiniboïnes."

Henry estimait que la population assiniboïne du début du 19<sup>e</sup> siècle se chiffrait à quelque 10 000 personnes. En 1842, des sources dignes de foi réduisent ce nombre à 3 040. Le Livre bleu de 1890 indique qu'il y en avait à l'époque 1 042 en Alberta et en Saskatchewan. Cette diminution est attribuée à des épidémies de petite vérole.

Au début du 19<sup>e</sup> siècle, la faune vivait en abondance dans les prairies du Canada, et on évalue à plus de 60 millions le nombre des bisons qui s'y trouvaient. Les Assiniboïnes savaient bien chasser le bison. Les bandes qui vivaient à proximité des montagnes étaient également d'excellents chasseurs de cerfs, d'ours et d'orignaux. Ces Indiens mangeaient également du poisson à l'occasion. Les femmes ramassaient des racines et des baies sauvages que l'on mangeait fraîches ou, dans le cas des amélanches, que l'on mélangeait avec de la viande séchée et de la graisse animale pour fabriquer du pemmican. On servait normalement la nourriture dans des plats de bois, et les ustensiles étaient façonnés dans des bois ou des os d'animaux.

Avant que les négociants n'initient les Assiniboïnes aux tissus, ceux-ci portaient des vêtements traditionnels et distinctifs. Leurs chemises et leurs jambières étaient en peau de cerf, et leurs mocassins en peau de bison. De forme géométrique, les décorations qui garnissaient les vêtements d'homme ou de femme étaient faites de plumes, de coquillages ou d'autres objets semblables, et les Indiens aimaient porter des parures ou décorer leurs armes.

Les Assiniboïnes vivaient dans des huttes coniques recouvertes de peaux de bison tannées sur lesquelles étaient peintes des scènes relatant les exploits du propriétaire.

Les nourrissons étaient portés sur le dos de leur mère dans un porte-bébé doublé de mousse. On leur donnait un nom correspondant à des particularités physiques ou à des événements particuliers associés à leur naissance. À mesure qu'ils grandissaient ou qu'ils se couvraient de gloire à la chasse ou à la guerre, les garçons recevaient d'autres noms, tandis que les filles gardaient le nom qui leur était donné à la naissance.

Chez les Assiniboïnes, les femmes fumaient aussi bien que les hommes, et la sculpture de pipes en pierre atteignit une grande perfection. La "pierre à pipe" était un important article de troc et l'on couvrait souvent de grandes distances pour s'en procurer.

Les Assiniboïnes s'étaient institués leur propre forme de gouvernement, qui était constitué de chefs et de conseillers. Aux réunions, toutes les questions relatives au bien-être et à la sécurité de la bande faisaient l'objet d'une discussion, et les décisions prises avaient force de loi. Dans chaque bande, quelques personnes étaient nommées pour veiller à la sécurité du groupe et à ce que les lois soient respectées.

Malgré leur petit nombre, une place d'honneur était réservée aux guerriers, et leur habileté de cavalier et d'archer les faisait craindre des Pieds-Noirs. Leurs besoins aussi bien que leur passion pour les chevaux les poussaient à attaquer les camps des Pieds-Noirs et des Gens-du-Sang, afin de s'approprier des animaux. De fait, la richesse d'un homme se mesurait au nombre de ses chevaux. On faisait présent de ces bêtes aux amis les plus chers et au père de la jeune fille que l'on épousait.

Les Assiniboines respectaient certains rites religieux, dont la danse du Soleil, qui comptait parmi leurs principales cérémonies. Par ailleurs, en raison de leur alliance avec les Cris des Plaines, les deux tribus avaient plusieurs rites et croyances en commun.

Les Assiniboines inhumait leurs morts avec un souci particulier. Si une personne décédait au cours de l'hiver loin du cimetière familial, ceux qui trouvaient son corps le retournaient à sa famille. L'inhumation se faisait habituellement dans une fosse circulaire d'environ 5 pieds de profondeur et tapissée d'écorce et de peaux. Le corps y était déposé en position assise, et la fosse était ensuite recouverte de billes de bois et de terre.

Dans les années 1880, lorsqu'on établit le réseau de réserves, les Assiniboines sont séparés et répartis dans diverses régions. Les bandes des Moustiques, des Têtes-d'Ours et des Hommes-Maigres s'installent dans le district de Battleford, celles de Joseph et de Paul, près d'Edmonton, et celle des Porteurs-de-Chaudron près de Sinaluta, dans le sud de la Saskatchewan. Au début, les bandes des Belles-Croupes et des Hommes-de-l'Océan vivent dans leur propre réserve, mais en 1901, elles s'installent dans des réserves qu'elles partagent avec leurs voisins cris.

### **Les Pieds-Noirs**

Les Pieds-Noirs, qui sont parmi les premiers du groupe algonquin à quitter les forêts de l'Est pour s'installer dans les plaines de l'Ouest et les contreforts des Rocheuses, regroupaient trois tribus distinctes, soit les Siksikas ou Pieds-Noirs, les Pikunis ou Piégans et les Kainahs ou Gens-du-Sang. Ensemble, ils formaient ce qu'on a éventuellement appelé la Confédération des Pieds-Noirs.

La tradition veut que les ancêtres des Siksikas aient habité près d'un grand lac de l'Est, où le riche sol noir tachait leurs mocassins. C'est de là qu'ils tirent leur nom de *Siksikauo*, c'est-à-dire Pieds-Noirs. Le nom de Piégan provient du mot *Pikuni*, c'est-à-dire "ceux qui portent des vêtements en loques". Enfin, le terme Kainah signifie "beaucoup de chefs" et désigne les Indiens mieux connus sous le nom des Gens-du-Sang.

En 1800, les Pieds-Noirs ont déjà étendu, par leurs conquêtes, leur territoire au versant est des Rocheuses, tandis qu'ils en ont fixé la limite méridionale aux affluents septentrionaux du Missouri; ce territoire s'étendait ainsi vers l'est sur 300 milles et au nord jusqu'à la rivière Saskatchewan.

Mais en 1800, le mode de vie des Pieds-Noirs n'est plus ce qu'il était au début du siècle précédent. Ils possèdent des chevaux et des fusils, et la vie est devenue plus facile. Bien qu'ils doivent constamment se protéger des Cris et des Sioux, ils consacrent de plus en plus de temps aux cérémonies religieuses et sociales. Les négociants leur offrent des armes à feu et des outils en échange de peaux de bison et de pemmican, et il semble bien que le troc sera une activité des plus prospères.

Les négociants estiment la population totale des Pieds-Noirs à 7 000 personnes. Il y avait à l'époque de la signature du Traité n° 7 (1877) environ 45 bandes connues sous leur nom traditionnel, soit les Grands-Hommes, les Gens-qui-campent-en-groupe, les Mangeurs-de-poisson, etc.

Les trois tribus avaient chacune leur grand chef ainsi que des chefs de bande. Le grand chef n'agissait qu'en temps de paix et cédait la place au chef de guerre en temps de crise. Les Pieds-Noirs s'étaient donné des codes de conduite pour les temps de guerre et de paix, et ces lois guidaient la vie sociale et domestique. On retrouvait dans chaque bande des organisations militaires et des fraternités chargées de faire respecter la loi et de veiller au bien-être de chacun.

Lorsqu'il y avait d'importantes réunions, par exemple pour l'élection d'un chef ou l'accueil d'un visiteur de marque d'une autre tribu, des crieurs publics (habituellement des vieillards) parcouraient le camp afin de convoquer tous et chacun. Tous les hommes d'âge adulte avaient droit de vote sur les questions d'importance, notamment en ce qui touchait la guerre ou la chasse au bison. Les Pieds-Noirs admiraient beaucoup les orateurs, qui pouvaient souvent par leur seule éloquence amener toute l'assemblée à partager leurs opinions.

La guerre faisait partie du mode de vie des Pieds-Noirs. Avant l'arrivée des Européens, ils guerroyaient constamment contre les Cris et les Assiniboïnes. Avant de partir en guerre, ils organisaient une fête au cours de laquelle ils offraient des sacrifices et faisaient des promesses qu'ils devaient remplir plus tard au moment de la danse annuelle du Soleil. Les guerriers se déplaçaient le jour sur leur propre territoire, mais une fois en territoire ennemi, ils ne voyageaient que la nuit, car l'élément de surprise était souvent nécessaire au succès de la campagne.

Lorsqu'un Pied-Noir tuait un ennemi, il sautait à bas de son cheval et prenait sur sa victime un scalp d'environ 2 ou 3 pouces de diamètre. Cette coutume était issue du désir de prouver ses exploits. Au retour d'une expédition victorieuse, les guerriers se livraient à la danse du scalp. On conservait précieusement ces trophées qui demeuraient suspendus dans la cabane comme preuve de la bravoure de son occupant.

Lorsqu'un Pied-Noir était assassiné ou tué sur un champ de bataille, la bande entraînait en grand deuil et pensait vengeance, car les Pieds-Noirs croyaient que l'âme du disparu ne pouvait trouver la paix tant qu'elle n'avait pas été vengée. Le meurtre, accidentel ou volontaire, d'un membre de la tribu par un autre pouvait être vengé par le sang ou compensé par le don de chevaux ou d'autres objets à la famille du disparu.

Les Pieds-Noirs étaient très religieux. Chacun avait son "ange gardien" qui se manifestait à lui en rêve après un jeûne.

La danse du Soleil était célébrée au milieu de l'été, et les diverses bandes se réunissaient alors et campaient en un grand cercle de huttes. Un grand poteau était coupé et placé au centre de la hutte de la danse du Soleil, dont les murs étaient faits de branches vertes fraîchement coupées, et des présents et des aliments que l'on distribuait par la suite aux pauvres étaient attachés à ce poteau. Les femmes chantaient ou priaient en silence en remerciement pour la guérison d'un malade ou la naissance d'un enfant. On donnait également de nouveaux noms aux jeunes garçons, qui se départissaient alors de leur nom d'enfant.

Les jeunes guerriers pouvaient alors remplir les promesses qu'ils avaient faites au "Grand Esprit" qui les protégeait sur le champ de bataille. On enfonçait des broches de bois dans leur dos ou dans leur poitrine, et des cordes reliaient ces broches au poteau. Les jeunes devaient tirer jusqu'à ce que leur chair se déchire et laisse sortir le morceau de bois, le tout en chantant et en dansant sans paraître ressentir aucune douleur.

Les Pieds-Noirs adoraient Omugkatos, le dieu Soleil, et une grande partie de leurs actes étaient influencés par les esprits. Ceux-ci habitaient les arbres tordus, les pierres de formes étranges et les formations géologiques irrégulières. Lorsqu'une personne tombait malade, on suspendait un de ses vêtements au haut de sa hutte pour le laisser battre au vent. Les Indiens croyaient que les esprits, en apercevant ce vêtement, s'arrêtaient, écoutaient les supplications en faveur de la guérison du malade et aidaient les sorciers guérisseurs.

Les esprits des morts, si les funérailles n'étaient pas suffisamment soignées, pouvaient devenir dangereux. Dès le décès d'une personne, sa hutte était déménagée, et on apportait de la nourriture et des vêtements à son esprit. Ces articles étaient déposés aux côtés du mort, mais ils s'agissait là en fait de symboles, et comme personne ne paraissait y toucher, on croyait que l'esprit du mort n'en utilisait que l'essence. Les corps étaient enroulés dans des linceuls et déposés sur une plate-forme, hors de la portée des animaux. L'âme s'en allait alors vers un lieu mystérieux, où le gibier était toujours abondant et le climat favorable. La durée de son trajet dépendait de la vie qu'avait menée le défunt.

Dans la mythologie des Pieds-Noirs, Nipi, le Vieillard, créa d'abord l'univers puis l'homme et la femme pour lui tenir compagnie. On y raconte également l'histoire d'un déluge, à la suite duquel le Vieillard recréa le monde, ce qui fait songer à Noé.

Chez les Pieds-Noirs, deux frères légendaires personnifient le bien et le mal. Selon cette légende, un vieillard vivait avec son épouse et sa fille, et celle-ci était mariée à un paresseux qui la traitait avec cruauté. Un jour, pendant que la fille faisait cuire de la viande, un caillot de sang tomba sur le sol. Elle le ramassa et le mit dans le chaudron.



Quelques instants après, elle entendit un sifflement qui provenait du chaudron; elle y jeta un coup d'oeil et vit un petit garçon. Celui-ci grandit en un instant, sortit du chaudron et devint un jeune homme. Il s'appelait Kutoyis, ce qui signifiait "herbe sucrée", et il avait bon coeur. Il admonesta le gendre, et un jour, au cours d'une terrible bataille, le tua. Le gendre ou "mauvais frère" représentait la nuit, les ténèbres et l'orage, tandis que le "bon" représentait le jour, la lumière et la tranquillité. Et c'est depuis ce temps-là que le bon et le mauvais, les ténèbres et la clarté se livrent un combat éternel.

Tout comme la plupart des autres Indiens, les Pieds-Noirs observaient la nature pour calculer le temps. Des périodes correspondant à peu près aux mois de l'année portaient des noms comme: la lune de l'arrivée des oies, la lune du départ des oies, la lune des grosses tempêtes de neige.

Chez les Pieds-Noirs, la vie familiale gravitait autour de la hutte ou "tipi", qui était fabriquée en peaux de bison. De forme conique, le tipi était retenu au sommet et fermement fixé au sol par des tiges dont le nombre pouvait s'élever jusqu'à douze. Les peaux, quant à elles, étaient maintenues en place par des piquets enfoncés dans le sol. Lorsque la bande se déplaçait, le chef choisissait l'endroit où il voulait que sa femme dresse sa hutte, et les autres familles se regroupaient tout autour.

En été, la cuisson se faisait à l'extérieur, tandis qu'en hiver le feu était allumé dans un cercle de pierre au centre de la hutte. Le rabat de la tente servait à régulariser la ventilation. La place d'honneur, toujours réservée au chef de la famille, était située à l'opposé de l'entrée. Des sacs de provisions, d'outils, d'armes et de vêtements étaient suspendus aux poteaux, et les couvertures de chaque membre de la famille étaient disposées autour du tipi. Le jour, on utilisait ces couvertures pour s'asseoir. Les Indiens avaient l'habitude de placer les enfants dans des porte-bébés de mousse richement décorés, qu'on lançait jusqu'au menton de l'enfant. Ainsi, la mère pouvait suspendre le porte-bébé pendant qu'elle travaillait.

À la naissance, une mère nommait souvent son enfant en fonction du milieu ou des événements. Plus tard, ce nom était changé pour marquer un trait physique ou une caractéristique de l'enfant. De fait, une personne pouvait changer de nom jusqu'à huit fois au cours de sa vie. On ne s'identifiait jamais soi-même, on en laissait le soin à un autre. Pied-de-Corbeau, qui a sans doute été le plus célèbre des chefs pieds-noirs, a porté toute une gamme de noms tout aussi intéressants les uns que les autres. Prénommé d'abord Astoxkomi, il reçoit plus tard le nom pied-noir de Kyiah-sta-ah ou Fantôme d'Ours. Il a été également connu sous le nom de son père, Istowun-eh'pata, ou Porteur de Couteaux. Il est encore jeune homme lorsqu'il reçoit le nom sous lequel il sera connu du monde entier, soit Isapomuxika ou Gros-Pied-de-Corbeau-Indien, que les interprètes ont raccourci à Pied-de-Corbeau.

Les Pieds-Noirs, affectionnaient les parures colorées, et hommes et femmes portaient de nombreux anneaux et colliers de perles. Les femmes confectionnaient tous les vêtements de leur famille. Les hommes portaient un pagne, une chemise de cuir, des jambières, des mocassins et, au besoin, un manteau en peau de bison. En hiver, ils portaient des bonnets faits de diverses fourrures. Les bonnets de plumes servaient aux cérémonies et témoignaient du courage de leur propriétaire.

Les Pieds-Noirs s'intéressaient aux courses et au dressage de chevaux. Ils étaient fiers de leurs montures et gageaient de grosses sommes lorsque des courses avaient lieu. Pour dresser les jeunes chevaux, on les entraînait dans une zone marécageuse, puis on sautait sur leur dos. Il n'était pas rare qu'un jeune homme se blesse, mais on acceptait cet inconvénient pour être réputé bon cavalier. Après la signature du Traité n° 7, en 1877, des Pieds-Noirs, des Sarsis et des Gens-du-Sang s'installèrent dans une réserve à Blackfoot Crossing, à environ 60 milles à l'est de Calgary, tandis que des Piégans se sont retrouvés dans une autre, à 12 milles à l'ouest du fort Macleod. Toutefois, en raison de conflits internes, seuls les Pieds-Noirs restèrent à Blackfoot Crossing. Les Sarsis se sont installés là où se trouve aujourd'hui Calgary et les Gens-du-Sang ont choisi une réserve située sur la rivière Belly.

## Les Sarsis

Les Sarsis forment une petite tribu de la famille athapascanne et sont aujourd'hui dispersés de la baie James et du Grand lac des Esclaves, au nord, jusqu'à la Californie et le nord du Mexique, au sud.

Selon la tradition, les Sarsis étaient jadis membres de la tribu des Castors, du nord de l'Alberta, de laquelle ils se détachèrent à la suite d'une dispute. On raconte qu'un jeune chef castor transperça d'une flèche le chien d'un chasseur. Ce dernier, furieux, jura de se venger. Ses amis vinrent à son aide, et le combat qui s'ensuivit fit 80 morts et causa une grande peine à la tribu. Finalement, les adversaires conclurent une trêve, et le jeune chef accepta de quitter la bande avec ses partisans. Soixante hommes se rendirent ainsi dans le sud, longeant les rives du Petit lac des Esclaves jusqu'à la vallée de la Saskatchewan-Nord, qu'ils suivirent en direction de l'est.

Plus d'un siècle s'écoula avant que les Castors n'entendent parler à nouveau de ce groupe. Un jour, un jeune guide castor accompagnant un marchand de fourrure jusqu'à un des forts situés sur la Saskatchewan-Nord rencontra une bande de Pieds-Noirs et c'est ainsi qu'il a appris les déplacements de la bande errante. Celle-ci comptait beaucoup de tipis, et ses membres étaient alliés aux Pieds-Noirs, qui les surnommaient les Sarsis, signifiant "pas bon" ou "les méchants".

En 1820, Sir John Franklin rapporta qu'il existait 150 huttes de Sarsis et qu'elles abritaient en moyenne huit personnes, soit au total 1 200 personnes. En 1841, alors qu'il voyageait pour le compte de la Compagnie de la baie d'Hudson, Sir George Simpson évalua ce nombre à 350 personnes. Cet écart s'explique par une épidémie de petite vérole qui a ravagé une partie de la population. Un voyageur a indiqué qu'il avait compté pas moins de cent "huttes des morts" chez les Sarsis, chaque hutte pouvant contenir 10 dépouilles mortelles.

Les Sarsis étaient les amis et alliés des Pieds-Noirs et les ennemis des Cris. Ils se sont taillés une réputation de peuple brave et guerrier et ont vite fait d'adopter les chevaux et la culture des plaines. Ils construisaient des huttes plus grandes que celles des autres Indiens athapascans, et l'homme qui possédait 40 chevaux était riche et pouvait avoir jusqu'à 4 femmes. À l'âge de 12 ans, les garçons étaient placés sous la tutelle de leurs oncles, qui devaient voir à les discipliner et à les entraîner, car un père ne pouvait adresser de reproches à son fils. Les filles recevaient leur formation de leur mère et, à l'âge de puberté, épousaient des hommes plus âgés qu'elles.

Les Sarsis avaient une structure politique et sociale analogue à celle des Pieds-Noirs, avec un grand chef et des chefs de bande. Ils ont emprunté à d'autres Indiens la danse du Soleil et affectionnaient la danse et le chant. La femme du révérend John Maclean, qui a enseigné à ces Indiens au début de l'époque des réserves, les a décrit d'une façon aussi poétique que triste: ". . . Pendant les longues soirées d'hiver, ils se réunissent dans leurs huttes ou leurs cabanes modernes, en billes de bois, et, au son des tambours et des chansons,

exécutent la danse du Thé, pendant laquelle ils sirotent du thé à profusion et font circuler une pipe bien remplie. Ils racontent des récits du temps du bison, le narrateur étant toujours un des principaux personnages; et pendant que les vieillards décrivent en termes colorés les batailles, la prise de scalps, les fuites semées d'embûches, la capture de chevaux et de femmes et les blessures glorieuses, les jeunes hommes s'émeuvent et aspirent au jour où ils pourront imiter leurs ancêtres. Mais dès qu'ils sortent de la hutte, ils font face à la maison de l'agent et doivent admettre que les visages pâles non seulement occupent les terres mais en sont aussi les maîtres. Des sentiments trop violents pour des paroles enflent leurs poitrines, ils aspirent à la vie du chasseur et du guerrier. Mais au contact de la civilisation, leurs coutumes sont en train de disparaître."

En 1877, le grand chef des Sarsis, Tête-de-Bison, signe conjointement avec le lieutenant-gouverneur Laird et le lieutenant-colonel Macleod le Traité n° 7. Les Pieds-Noirs, les Gens-du-Sang et les Sarsis sont alors assignés à une réserve située à Blackfoot Crossing. Mais les Sarsis, mécontents de leurs terres, seront réinstallés près de Calgary dans une autre réserve qu'ils habitent encore. En 1889, il n'y avait plus que 336 Sarsis. On en compte aujourd'hui 4020.

## Les Sioux

Les Sioux ou Dakotas sont membres d'une grande confédération d'Indiens de même langue, répartie dans les plaines des États-Unis et dans l'Ouest canadien. Le nom de Sioux est dérivé du mot chippewayen "Nadouessioux", qui signifie vipère ou ennemi mortel. Ce sont les négociants européens qui raccourcissent ce mot et forment le nom de Sioux. Les Sioux cependant préfèrent s'appeler Dakotas ou "nos amis".

Il y a près de deux siècles, les Sioux faisaient la guerre aux Cris habitant au nord des limites actuelles du Manitoba. Une branche de la famille, les Assiniboines, occupait de vastes régions de la Saskatchewan et s'est alliée aux Cris vers 1770. Elle a toutefois conservé son propre territoire de chasse et est reconnue comme une tribu distincte. Les Assiniboines font aujourd'hui partie des Indiens inscrits, tandis que les Sioux venus au Canada comme réfugiés ne le sont pas.

Le mode de vie des Sioux ressemblait beaucoup à celui des autres Indiens des Plaines. Leurs mocassins, toujours très décorés de perles et de plumes disposées en formes géométriques, étaient l'élément le plus impressionnant de leur costume. De nombreuses tribus ont emprunté aux Sioux l'idée des grandes coiffures de plumes qu'ils portaient pendant les cérémonies.

Lorsque la province du Manitoba est formée, plusieurs familles siouses sont établies dans les paroisses de Poplar Point, de High Bluff et de Portage-la-Prairie. Ces familles envoient au lieutenant-gouverneur plusieurs délégations chargées de demander la création de réserves et la distribution d'instruments aratoires. On leur propose donc une réserve sur le lac Manitoba, mais les Sioux la refusent, craignant de s'installer trop près de leurs anciens ennemis, les Saulteux du lac Rouge. En 1874, le gouvernement choisit d'autres terres et les familles dispersées se rassemblent sur les rivières Assiniboine et Oak et le ruisseau Birdtail.

En 1876, les chefs d'une bande siouse de la région de la Qu'Appelle (qui faisait alors partie des Territoires du Nord-Ouest, mais se trouve aujourd'hui en Saskatchewan), se rendent auprès du lieutenant-gouverneur Morris et en obtiennent la création d'une réserve. L'année suivante, le gouvernement accepte de créer une autre réserve pour les Indiens qui chassent dans les monts Turtle, près du lac Oak. Ce n'est que plus tard que les réserves de Moose Woods et de Prince-Albert seront créées.

Après la défaite de la cavalerie américaine à la rivière Little Bighorn au mois de juin 1876, des centaines de Sioux se réfugient au Canada avec leur chef Sitting Bull, sans avoir à lutter contre les Indiens du Canada. Ils avaient en effet déjà signé un traité de paix avec les Saulteux, mettant ainsi un terme à l'inimitié qui existait entre les deux tribus depuis des siècles.

Le major Crozier, commandant de la Police à cheval du Nord-Ouest au fort Walsh, traite Sitting Bull avec fermeté et justice et réussit à maintenir l'ordre, avec l'aide du lieutenant-colonel Mcleod. Une délégation de commissaires américains demande à Sitting Bull de rentrer aux États-Unis, et celui-ci, après un refus initial, finit par y retourner, laissant derrière lui quelques membres de sa tribu, lesquels obtiennent leur citoyenneté canadienne dans les années qui suivent.



## Au temps du bison

Avant l'arrivée des Européens, le bison procurait aux Indiens des Plaines tout ce dont ils avaient besoin pour survivre, soit de quoi s'abriter et se nourrir, confectionner des vêtements, façonner des armes et faire du combustible.

Leur vie quotidienne gravitait autour du bison. Le bison mâle est le plus gros mammifère d'Amérique du Nord. Il peut peser jusqu'à 2 500 livres et mesurer du sol aux épaules plus de six pieds de hauteur. Son imposante stature et ses sens olfactif et auditif développés faisaient de lui un animal difficile à chasser, même pour le plus agile des Indiens.

Avant l'arrivée des chevaux, les Pieds-Noirs, les Assiniboines et les Cris des Plaines étaient parvenus à mettre au point des techniques de chasse des plus efficaces. Citons comme exemple les espèces de barrières en entonnoir que les Indiens érigeaient, au moyen de broussailles, de branches et de pierres, de chaque côté des sentiers de migration des bisons pour que les animaux se dirigent vers un endroit bien précis dans la plaine, soit un corral ou un enclos dans lequel les animaux étaient abattus par d'impatiens chasseurs. Un célèbre chef cri des Plaines, reconnu pour son habileté à construire ces corrals, portait d'ailleurs le nom de Poundmaker, soit Faiseur-d'enclos.

Les prairies se composaient principalement de plaines onduleuses qui s'étendaient sur plusieurs centaines de milles. À certains endroits cependant, il existait des falaises à pic en bas desquelles les chasseurs refoulaient des hardes entières de bisons. Ainsi les bandes pouvaient-elles accumuler de bonnes réserves de viande au cours d'une seule expédition de chasse.

Pour de meilleurs résultats, plusieurs bandes participaient souvent à la même expédition. Hommes, femmes et enfants avaient des tâches bien précises à remplir. Plusieurs jours avant la chasse, les Indiens remplissaient un rituel et imploraient le Bison sacré de leur accorder bonne chasse. On envoyait des éclaireurs repérer les hardes de bisons migrants. On se servait encore de passages en entonnoir, et les femmes s'occupaient à renforcer les tracés qui menaient au bord du précipice.

Lorsqu'on apprenait que les bisons approchaient du campement, le silence était d'ordre. Les participants prenaient place à des endroits stratégiques: les femmes et les enfants se cachaient habilement derrière les amas de broussailles, tandis que certains hommes, armés de plusieurs lances, arcs et flèches descendaient dans le précipice, au-dessous du point de chute. Pendant ce temps, des chasseurs étaient parvenus à se faufiler derrière les bisons et les guidaient lentement vers le campement. Lorsque le vent était favorable, on allumait souvent des feux de manière que la fumée force les animaux à prendre la direction voulue.

Au bon moment, les chasseurs s'approchaient rapidement des animaux, en poussant de grands cris et en agitant des couvertures. Apeurées, les bêtes partaient au galop et s'engouffraient dans le passage, en direction de la chute. Certains essayaient bien de s'échapper et de foncer dans les barrières, mais les femmes et les enfants, qui criaient et agitaient aussi des couvertures, ne faisaient qu'ajouter à la surprise et au désordre. La course atteignait alors son paroxysme, et les bêtes, affolées, galopaient vers l'étroit passage qui menait à la chute. Des centaines d'animaux se précipitaient ainsi dans le vide, mourant sous le choc ou sous le coup des chasseurs.

La méthode "du précipice" remportait plus de succès que celle du corral et permettait aux Indiens des Plaines d'accumuler une bonne quantité de viande. Les précipices à bisons *Old Women's* et *Head Smashed In* font partie des territoires de chasse les plus connus de l'Alberta.

Lorsque les Indiens ont commencé à utiliser le cheval, leurs techniques de chasse ont changé, et on a de moins en moins pratiqué la battue en commun.

Les chasseurs pouvaient maintenant se regrouper sur leur monture et encercler la harde. Tandis que la plupart d'entre eux formaient un cercle autour du troupeau, piquant leur lance et lançant leurs flèches aux bons endroits, d'autres s'engageaient au milieu du troupeau et abattaient les bisons. Au fur et à mesure que la chasse progressait, les cavaliers refermaient leur cercle jusqu'à ce qu'ils aient abattu suffisamment d'animaux.

Lorsque la chose était possible, on essayait d'attirer les animaux dans des secteurs où ils devaient patauger et où il serait facile de les abattre. En été, les Indiens des Plaines guidaient quelquefois une petite harde de bisons vers des marécages, où ils pouvaient être facilement tués par les chasseurs. En hiver, les Indiens utilisaient des bancs de neige et de minces couches de glace comme pièges.

Les vieux chasseurs connaissaient également d'autres façons de traquer leurs proies. L'approche furtive présentait un défi même pour le chasseur le plus expérimenté. Comme le bison ne craignait que très peu d'animaux, il arrivait qu'un chasseur, après avoir choisi un mâle en particulier, se recouvre d'une peau de loup et s'en approche jusqu'à ce qu'il puisse l'abattre.

L'explorateur Henry Hind décrit avec vivacité dans son ouvrage, intitulé *A Narrative of the Canadian Red River* et rédigé vers la fin des années 1850, les prouesses d'un chasseur cri des Plaines. ". . . le jeune Cri enleva sa chemise de chasse en cuir, enfourcha son cheval et traversa la vallée. Arrivé au talus, il mit pied à terre, gravit rapidement le versant à pic et juste avant d'arriver au sommet, s'approcha lentement d'une grosse roche derrière laquelle il s'accroupit. Le bison se trouvait à moins de quarante verges de l'Indien et s'approchait lentement de la vallée . . . À moins de vingt verges du chasseur, l'animal leva la tête en reniflant l'air et se mit à battre le sol. Allongé à plat ventre, l'Indien lança une flèche dans le côté de cette immense bête. Celle-ci remua la tête et la crinière en cherchant l'ennemi. Mais l'Indien, après avoir tiré sa flèche, s'était de nouveau caché derrière la grosse roche. Observant le bison immobile (signe certain de la gravité de la blessure), il décida de se montrer. La bête s'élança instantanément à sa poursuite, et lorsqu'il fut à moins de cinq verges de lui, l'agile Indien se réfugia derrière la roche et l'animal plongea tête la première dans le vide, recevant en tombant une deuxième flèche dans les côtes . . . Après avoir tenté une fois ou deux de se relever, l'animal baissa la tête et abandonna la lutte."

Les battues communes avaient lieu en juin, en juillet et en août, alors que les bisons étaient bien gras, que leur viande était tendre et leur peau facilement maniable. Les chasseurs se chargeaient eux-mêmes d'écorcher les bêtes et de les dépecer, répartissant la prise selon les besoins de chaque famille. Les malades et les personnes âgées en recevaient également une part.

Avant que les peaux de bison ne deviennent une marchandise très recherchée, les Indiens ne gaspillaient pour ainsi dire rien de la viande. Ils l'apprêtaient et la conservaient de différentes façons. La viande était bouillie ou rôtie, et on la faisait souvent sécher pour en conserver toute la valeur nutritive. Au début, les Indiens faisaient cuire leur nourriture dans des pots de grès, mais cette pratique fut plus tard abandonnée et remplacée par la cuisson dans des pièces de cuir cousues et attachées à des poteaux. Ces sacs étaient remplis d'eau et de roches chaudes, et la viande y était bouillie.

Il arrivait également que l'on coupe la viande de bison en minces lanières qui pouvaient mesurer jusqu'à deux pieds de longueur sur trois pieds de largeur. Celles-ci étaient suspendues à des échafauds, laissées à sécher puis entreposées dans des sacs hermétiques faits d'intestins. On pouvait également conserver la viande ainsi séchée en préparant du pemmican. Pour ce faire, la viande était réduite en poudre puis mélangée avec de la moelle et des baies. Ainsi préparé et entreposé, il était possible de conserver le pemmican pendant des années.

La langue du bison, que les Indiens considéraient comme un délice, était également séchée mais jamais réduite en poudre. Certaines bandes préparaient un genre de saucisson à base de sang dont le mélange était conservé dans des intestins. On gardait également le suif, qui était entreposé dans des sacs en peau.

C'est aux femmes que revenait le soin de s'occuper des peaux de bison, puisque celles-ci leur appartenaient quel qu'en soit leur usage éventuel. Ainsi, bien que l'homme ait été le maître de la maison dans diverses cultures, dont celles des Cris des Plaines, le tipi appartenait à la femme, car c'est avec ses peaux de bison qu'il était confectionné.

Le tannage des peaux de bison demandait beaucoup de temps. On commençait par enlever toute la chair qui avait pu y rester fixée après le dépeçage, puis on dépilait la peau. Celle-ci était assouplie avec du gras, et un mélange de cervelle de bison, d'écorce et de foie écrasé y était appliqué à divers stades. La peau était ensuite trempée dans l'eau, lavée en profondeur puis accrochée et laissée à sécher. Une femme pouvait passer un grand nombre d'heures à travailler la peau pour l'adoucir, surtout si celle-ci devait servir à la confection de vêtements. Le cuir était ensuite fumé comme mesure de préservation.

Lorsqu'on se servait du cuir pour en faire des vêtements, on le teignait avec divers mélanges de terre et de racines. Les peaux des tipis étaient aussi décorées selon le même procédé. Les motifs reproduits sur les murs relataient les exploits du chasseur, honoraient les esprits bienveillants ou conjuraient les mauvais esprits.

On ne se servait pas uniquement des peaux de bison pour recouvrir les tipis ou confectionner des vêtements. On les utilisait également pour fabriquer des selles ou des brides. Avant l'introduction du cheval, les Indiens des Plaines voyageaient à pied et traversaient les rivières dans des embarcations faites de peaux de bison et de branches qu'on appelait des "canots de peau".

Avant l'arrivée des négociants et de leur marchandise, on utilisait les cornes de bison pour fabriquer des ustensiles et des verres à boire, et leurs os servaient de grattoir et à diverses fins. Les tendons étaient retirés avec précaution, et on s'en servait comme fil à coudre. On tressait les poils pour en faire de la corde, et les sabots étaient bouillis et transformés en une espèce de colle. Même la queue de l'animal servait à quelque chose — tuer les mouches.

Les Indiens n'avaient jamais de réels problèmes pour se trouver du combustible, car lorsque le bois se faisait rare, ils se servaient des excréments séchés du bison. En temps de guerre, on préférait même ces "rondelles", car elles ne faisaient que très peu de fumée.

L'explorateur Henry Hind, qui a traversé les prairies en 1858, a été très impressionné de constater l'importance qu'avaient les bisons, les chevaux et les chiens dans la vie des Cris des Plaines: "On peut dire sans hésiter que leur vie dépend des bisons et que la connaissance qu'ils ont des habitudes de cet animal est essentielle à leur survie . . . Après le bison, le cheval est l'élément le plus important de la culture des Indiens des Plaines, et après lui, le chien est leur meilleur ami."

On ignore à quel moment précis les Indiens des Plaines obtiennent leurs premiers chevaux. L'espagnol Coronado emmène en 1541 des chevaux dans les plaines du Sud, où ils peuvent paître à volonté, et leur nombre croît rapidement. Des troupeaux de chevaux sauvages ne tardent pas à se former et sont grandement convoités par les Indiens. Dès que les Indiens du Sud constatent l'utilité de ces bêtes, ils organisent des expéditions afin d'en capturer le plus possible. Bientôt, ils en offrent à leurs voisins du Nord. Chaque bande donne un nom différent à ces animaux. Les Sioux parlent de "sunka" ou chien mystérieux, les Pieds-Noirs, de "ponokomita" ou chien-élan, et les Cris de "mistatim" ou gros chien.

Les Indiens des Plaines se déplaçaient auparavant à pied et n'avaient comme bêtes de somme que des chiens. Ces animaux ne pouvant évidemment transporter que de petites charges, la quantité d'effets personnels qu'une famille indienne pouvait posséder était par le fait même assez limitée.



Dès que le commerce des chevaux devient pratique courante, les Indiens des Plaines ne tardent pas à en exploiter à fond toutes les possibilités. Appriivoisés, ces animaux pouvaient transporter de grandes charges et permettre à leur propriétaire de se déplacer plus librement, d'agrandir son territoire et de parcourir de grandes distances. Il devient donc plus facile de se déplacer et d'aller à la chasse.

Les rapports tribaux changent considérablement dès l'introduction du cheval. Les Indiens faisaient preuve de bravoure lorsqu'ils parvenaient à voler les chevaux de leurs ennemis. La gloire, le prestige et la commande des sentiers de migration des bisons comptaient parmi les principaux motifs du vol des chevaux.

Les chevaux n'avaient pas tous la même valeur. Un poney de guerre ou un cheval de chasse au bison était de loin les montures les plus précieuses. Les vieilles bêtes de somme n'étant d'aucune utilité aux chasseurs, étaient la propriété des femmes. Les Indiens attelaient généralement ces chevaux à un travois, simple cadre fait de deux longues perches attachées de manière à former un X et fixées à un harnais. Le travois servait au transport des bagages et des provisions.

La vie sociale des tribus des Plaines a également été transformée par l'introduction des chevaux, car les courses sont devenues un sport de prédilection. Lorsque plusieurs bandes se réunissaient pour festoyer, on pariait beaucoup et les enjeux changeaient souvent de mains. Certaines bandes ont d'ailleurs créé une danse du Cheval, accompagnée de chants et de rites, en l'honneur de la bête. À cette occasion, on emmenait souvent des chevaux dont on faisait don, ce qui rehaussait le prestige et était tout à l'honneur du donneur. La fortune de chaque homme se calculait d'après le nombre de chevaux qu'il possédait, et il n'était pas rare qu'on en possède plus de 75. Un homme riche pouvait fort bien envoyer 15 chevaux à la hutte de la fille qu'il voulait épouser.

On accordait beaucoup d'attention à la fabrication et à la décoration des selles, et on n'hésitait pas à peindre les animaux et à les recouvrir de plumes pour les grandes fêtes. Certains chamanes s'occupaient exclusivement des chevaux, et avant de partir en guerre, cavalier et monture prenaient part à une cérémonie.

## Les missionnaires

### Missionnaires catholiques

Les premiers missionnaires à se rendre dans les prairies sont le père Claude Coquart (1742) et le père de la Morenerie (1750). Tous deux jésuites français, ils accompagnent Pierre de la Vérendrye et ses fils au cours de certains de leurs voyages dans l'Ouest.

En 1818, Lord Selkirk demande au R.P. Joseph-Norbert Provencher de fonder une mission à Saint-Boniface, sur la rivière Rouge, au Manitoba. Le père Dumoulin et Guillaume-Etienne Edge accompagnent ce dernier et, ensemble, ils construisent une maison et une chapelle sur une seigneurie dont leur a fait don Lord Selkirk. Le père Provencher aménage une école dans la chapelle et y donne des cours. Il initie les Indiens à l'agriculture et leur montre comment semer du blé et utiliser une charrue. Parmi ses autres tâches, le père Provencher essaie de convertir les Indiens à la religion catholique.

Les premiers Oblats de Marie Immaculée (o.m.i.) arrivent à Saint-Boniface en 1845 à la demande de Mgr Provencher. Les pères Aubert et Taché sont les premiers à venir, et en 1853, le père Taché succède à Mgr Provencher.

Le père Scollen, oblat, est le premier prêtre irlandais à travailler dans les missions de l'Ouest. Il oeuvre parmi les Pieds-Noirs au moment de la signature du Traité n° 7.

En 1833, on fonde une école expérimentale à Saint-Paul, qui deviendra un jour Saint-Eustache, pour enseigner l'agriculture aux Indiens. Son directeur, le R.P. Georges-Antoine Belcourt, compilera éventuellement une grammaire du dialecte saulteux.

Au cours de ses voyages d'évangélisation, le R.P. Thibault parcourt le territoire compris entre la rivière Rouge, au Manitoba, et Edmonton, en Alberta, où, en 1842, il fonde la mission de Sainte-Anne. L'année suivante, il atteint les montagnes Rocheuses. En 1844, le père Bourassa est envoyé à la mission de Sainte-Anne et, en 1845, le père Albert Lacombe l'y rejoint. Ce dernier consacre toute sa vie à l'évangélisation des Indiens, dont il fut l'ami et souvent le représentant auprès du gouvernement. Il mettra au point des guides d'apprentissage des langages cri et pied-noir.

Les soeurs grises de Montréal fondent des missions au lac Sainte-Anne, en Alberta, en 1859, à l'île à la Crosse en 1860, à Saint-Albert en 1862 et au lac Athabasca en 1874.

### Missionnaires anglicans

Le révérend John West, aumônier de la Compagnie de la baie d'Hudson, est le premier missionnaire anglican à s'établir à la colonie de la rivière Rouge en 1820. Avec l'appui de la Church Missionary Society, il organise une école en 1822, afin d'enseigner l'agriculture et d'autres matières aux jeunes garçons indiens. Les révérends D.T. Jones (1823) et W. Cochrane (1825) lui succèdent. Dès 1828, on trouve dans la région quatre écoles où l'on élève et instruit les Indiens. L'école de M. West est transformée en pensionnat et dirigée par le révérend John MacCallum de 1833 à 1849, après quoi Mgr Anderson, premier évêque de la Terre de Rupert, en assume la responsabilité.

Mgr Anderson meurt en 1864. Son successeur, le révérend Robert Machray, prend en mains un diocèse qui s'étend de l'Ontario jusqu'aux Rocheuses et de

l'Arctique jusqu'à la frontière américaine. Avant de quitter son poste, il subdivisera le territoire en 9 diocèses distincts.

En 1833, le révérend Cochrane construit à 12 milles du premier établissement, une autre école où on enseigne l'agriculture aux Sauteurs. Joseph Cook, dont le père est anglais et la mère crise, en est le premier instituteur. Il semble que l'école accueille environ 30 élèves par année.

En 1840, Henry Budd, Indien converti par M. West, fonde une mission crise au Pas. En 1846, James Settee et James Beardy, deux autres convertis, fondent également des missions au lac la Ronge et à l'île à la Crosse.

Parmi les premiers missionnaires de l'Église anglicane, l'archevêque James Hunter, qui commence son oeuvre de missionnaire et d'enseignant en Alberta en 1858, et le révérend William Carpenter Bompas qui, de 1865 à 1890, consacre sa vie à l'évangélisation des Indiens, sont ceux qui se sont le plus distingués. En 1879, Mgr McLean institue à Prince-Albert, en Saskatchewan, le collège Emmanuel, afin de former des assistants indiens pour l'Église anglicane.

### **Missionnaires méthodistes**

Les méthodistes commencent leur travail d'évangélisation en 1840 lorsque le révérend James Evans et deux Indiens convertis, les révérends Henry Steinhauer et Peter Jacobs, se rendent à Norway House dans le nord du Manitoba. À la mort de Steinhauer en 1884, ses deux fils poursuivent son oeuvre et se rendent dans des régions isolées de la Saskatchewan et du Nord. Le révérend Evans est connu pour avoir inventé et perfectionné une écriture syllabique de la langue cri et pour avoir fait imprimer des livres religieux en cri. Les missionnaires des autres Églises adoptent aussi cette écriture et c'est ainsi que les Indiens qui habitent entre les Grands Lacs et les Rocheuses en viennent à pouvoir s'exprimer par écrit dans leur langue.

Le révérend Robert T. Rundle est le premier missionnaire à atteindre la région d'Edmonton. De 1840 à 1848, il vit parmi les Indiens, les accompagne à la chasse, prêche la bonne nouvelle et leur enseigne. En 1853, le révérend Thomas Wolsey le remplace auprès des Cris, des Assiniboines et des Pieds-Noirs.

En 1863, le révérend George McDougall et son fils John, un autre pasteur, fondent la première école au lac Whitefish et le missionnaire résidant, le révérend Steiner, leur prête main-forte. M. Williston en est le premier enseignant. En 1864, les McDougall fondent une autre école à Pakan, et John en établit d'autres encore dans le sud de l'Alberta. Ces écoles sont surtout fréquentées par les enfants des alentours, mais quelques-uns viennent de loin et prennent pension à proximité. Indiens, Métis et Blancs s'y côtoient, et les habitants de la place en assurent l'entretien.

Au cours de l'hiver 1876, le révérend George McDougall s'égaré dans les Prairies où il meurt de froid. Il aura cependant contribué à préparer la voie aux négociations préalables au Traité n° 6 en calmant le mécontentement des Indiens.

### **Missionnaires presbytériens**

Le révérend John Black se rend à la colonie de la rivière Rouge en 1851, et quinze ans plus tard, les fidèles de Kildonan, sur la rivière Rouge, recueillent \$500 pour que des missionnaires presbytériens aillent répandre la bonne nouvelle plus à l'Ouest. C'est ainsi que les révérends James Nisbet et John McKay se rendent chez les Cris du nord de la Saskatchewan.



## Éducation

Avant que le Manitoba ne devienne une province canadienne en 1870, l'éducation des Indiens des Prairies relevait entièrement des missionnaires catholiques, anglicans, méthodistes et presbytériens.

Tous les traités signés après cette date renferment une clause prévoyant que des écoles seront construites dans les réserves dès que les Indiens s'y installeront et en feront la demande.

Avant la ratification du Traité n° 1, en 1871, on trouve deux écoles dans le district en cause, soit dans les réserves de Saint Peters et de Fort Alexander. Par ailleurs, à l'intérieur des limites prescrites dans le Traité n° 2, une seule école a été aménagée, soit à Fairford. Toutes ces maisons d'enseignement sont d'ailleurs dirigées par des membres de la *Missionary Society of England*, quoique le directeur général du district ait réussi à libérer des fonds réservés aux Indiens la somme de \$200 pour l'école de Saint Peters.

A partir de l'automne 1873, le gouvernement verse à tous les enseignants qui oeuvrent dans ces écoles un salaire de \$300 par année, et des subventions sont par ailleurs accordées pour le fonctionnement des écoles de la mission de Rossville, de la rivière Nelson et de Norway House.

Le gouvernement a pour politique d'embaucher un enseignant et de le rémunérer dès que les Indiens ont érigé un bâtiment convenable. Les réserves reçoivent chacune une subvention de \$300 par année lorsqu'au moins 25 élèves se présentent en classe tous les jours. Dans le cas des écoles moins fréquentées, on accorde la somme de \$1 par mois, par élève.

En 1876-1877, les écoles des réserves de Little Saskatchewan, du lac Whitefish, de la rivière Roseau, de la rivière Black, du lac Manitoba et de Saint-Albert bénéficient également de subventions.

Pendant quelque temps, les objectifs visés par les écoles indiennes font l'objet de controverses. Nombre d'éducateurs estiment en effet qu'il faut enseigner aux Indiens l'agriculture ou encore certains métiers de manière à leur permettre de subvenir à leurs besoins à une époque où ils tirent de moins en moins leur subsistance de la chasse et du produit de la terre. La situation est par ailleurs compliquée par le peu d'empressement de bien des parents à envoyer leurs enfants à l'école. En effet, ces derniers doivent plus souvent qu'autrement demeurer à la maison et s'acquitter des tâches quotidiennes.

Suite à la publication, en 1879, d'une étude sur le fonctionnement des internats américains qui dispensent une formation professionnelle, M. Nicholas Flood Davin, surintendant de l'Éducation au Canada, recommande la création de quatre écoles du genre dans les Prairies. Ainsi, en 1884, trois d'entre elles sont ouvertes: une première à Battleford, sous la direction du révérend Thomas Clarke, missionnaire anglican, une autre à Qu'Appelle, sous la direction du père Huguenard, catholique, et la troisième à High River, en Alberta, sous la direction du père Lacombe, également de foi catholique.

À Battleford, l'école est fréquentée par trente jeunes gens, tandis que dans les autres institutions, il est permis d'accepter douze jeunes filles en plus des garçons. Ce sont des religieuses, évidemment, qu'on charge de l'éducation des filles.

Les programmes dispensés dans ces écoles visent à faire apprendre aux intéressés les techniques de l'élevage des animaux ainsi que les travaux manuels. On enseigne également les langues, et surtout à lire et à écrire l'anglais. Les élèves inscrits à ces écoles spécialisées suivent également les cours de niveau élémentaire donnés dans les écoles ordinaires.

Les responsables des externats ont beaucoup de difficultés. Dans bien des cas, les réserves sont loin des établissements européens, et il est difficile de trouver des enseignants qui soient prêts à s'y rendre. Pour leur part, les Indiens ne comprennent pas toujours l'utilité de faire instruire leurs enfants, et il arrive en outre parfois que ceux-ci ne soient pas suffisamment habillés pour fréquenter l'école. En dépit de toutes ces difficultés cependant, plusieurs externats remportent un grand succès. En 1885, on trouve dans les Prairies, en plus des trois écoles spécialisées, 44 externats. En tout, quelque 1 300 élèves en fréquentent les classes.

Au cours des années 1890, bon nombre d'externats ferment leurs portes et sont remplacés par des internats.

Des instructeurs agricoles sont également envoyés dans différentes réserves et mettent sur pied, en quelque sorte, l'un des premiers programmes de formation des adultes. En 1885, 26 instructeurs habitent dans ces réserves.

En 1887, cinq pensionnats reçoivent des subventions proportionnelles du Département. Dirigés par l'un ou l'autre des divers ordres religieux, ces établissements doivent préparer les élèves à l'instruction qu'ils recevront dans les écoles spécialisées, et l'on estime à l'époque que c'est là le meilleur programme d'enseignement des Prairies puisque l'on est assuré de l'assiduité des élèves. On recommande que les plus jeunes soient envoyés dans les pensionnats et que les plus vieux soient inscrits aux écoles spécialisées.

On enseigne entre autres aux garçons des techniques d'agriculture, d'imprimerie, de menuiserie, de forge et de cordonnerie. Quant à elles, les jeunes filles apprennent à coudre, à faire la cuisine, à laver et à repasser le linge, à confectionner des vêtements, à tricoter ainsi qu'à s'occuper des produits laitiers et du travail ménager en général. On estime à l'époque que ces connaissances seront très utiles aux Indiens à leur retour dans leur réserve.

Un rapport révèle que les élèves de l'école de Hobemma, en Alberta, suivent en 1900 des cours de religion, de lecture, d'écriture et d'arithmétique. Il est précisé dans ce rapport qu'on a récolté cette année-là 100 boisseaux de pommes de terre et 50 boisseaux de légumes divers, tandis que les filles ont confectionné 50 robes, 100 tabliers, 100 culottes et 60 paires de bas. Comme les subventions accordées aux écoles par l'État ne suffisent pas à couvrir tous les frais de fonctionnement, les responsables essaient de réduire leurs dépenses en utilisant leurs propres produits agricoles.

Un décret de 1892 trace les grandes lignes de l'entente que devront respecter les écoles spécialisées et les internats, d'une part, et le gouvernement, de l'autre. L'entretien des bâtiments relèvera à la fois du gouvernement et des administrateurs des écoles: en effet, le gouvernement s'engage à fournir les matériaux nécessaires aux réparations, tandis que les administrateurs acceptent de couvrir le coût des travaux. Le gouvernement fournit les manuels et le matériel scolaire, mais l'entretien, les salaires et les dépenses sont couverts par les subventions proportionnelles que reçoivent les écoles. La subvention accordée pour chaque enfant varie d'une école à l'autre, mais l'éducation est toujours gratuite. Les administrateurs

acceptent de se conformer aux règlements établis de temps à autre par le département des Indiens et de donner des cours d'une qualité définie. Ils acceptent également de veiller à ce que les élèves mangent bien et soient installés confortablement. Des inspecteurs et des représentants du Département remplissent des rapports périodiques sur la situation dans les écoles.

Le financement des écoles indiennes et des écoles spécialisées continuera d'être régi par le décret jusqu'en 1957, tandis que les subventions proportionnelles varieront selon les circonstances et les conditions économiques locales.

On y accorde beaucoup d'importance à l'enseignement de l'anglais. Les filles suivent des cours d'art ménager et les garçons, des cours d'agriculture et d'élevage.

En 1909, les tendances changent dans le domaine de l'éducation, et l'on revient à un régime amélioré d'externats. On en modifie les principes de gestion et les orientations, et on accorde beaucoup d'attention à l'embauche d'enseignants compétents et capables de rendre le milieu scolaire intéressant aux yeux des enfants indiens. Les élèves ont droit à un repas le midi, et des moyens de transport sont offerts aux jeunes qui habitent loin de l'école. On augmente le salaire des enseignants et on offre de petites primes aux enfants qui fréquentent l'école assidûment et ont de bons résultats. Les élèves moins privilégiés sont chaussés et habillés, et on allège l'ambiance des classes en permettant la récréation et une forme d'éducation physique.

Les écoles spécialisées et les pensionnats offrent presque les mêmes cours. On enseigne surtout aux jeunes garçons les techniques de la menuiserie et de l'élevage, tandis que les jeunes filles apprennent les arts ménagers.

À la suite de demandes formulées par le clergé en vue de l'obtention de subventions plus élevées pour les internats, le Département et les administrateurs des écoles concluent une entente en 1911. Les tarifs proportionnels continuent par ailleurs de varier selon les conditions locales. On améliore l'état des chambres et des installations sanitaires. Dès 1918, les écoles indiennes suivent de près le programme d'étude en vigueur dans les écoles publiques et séparées de la province, ce qui permet aux élèves autochtones de poursuivre leurs études supérieures.

En 1923, le gouvernement décide de financer toutes les dépenses d'immobilisations liées aux internats indiens et permet ainsi aux sociétés missionnaires et aux divers ordres religieux d'utiliser leurs fonds pour donner aux Indiens une meilleure instruction, de la nourriture et des vêtements. On offre également des bourses aux élèves prometteurs qui désirent fréquenter l'école secondaire, l'université, un collège commercial ou une école de métiers.

En 1928, le gouvernement étend la gratuité scolaire à tous les Indiens du Canada. Dans le rapport annuel de la même année, on dit des affaires indiennes, qui relèvent alors du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, que:

''Le parlement a voté des subsides pour l'année financière 1928-1929 afin d'assumer les frais supportés jadis par les Indiens. Dans certaines provinces, l'instruction gratuite pour les Indiens faisait l'objet d'une clause des traités; dans d'autres, il ne s'agissait que d'une question d'usage. La seule exception à cette règle touche les Indiens de l'Ontario et du Québec qui, heureusement, tirent de leurs réserves des revenus suffisants. On a jugé qu'il était discriminatoire de leur refuser les largesses du gouvernement dans ce domaine; c'est pourquoi l'instruction ne coûtera désormais rien aux Indiens; elle sera gratuite partout au Canada.''

En 1928, les frais d'instruction que doit régler le gouvernement sont peu élevés, car bon nombre d'élèves sont encore inscrits dans des écoles administrées par le clergé. Qui plus est, un peu moins de la moitié des enfants d'âge scolaire ne fréquentent pas l'école. Cette année-là, l'administration du programme d'éducation coûte un total de \$2 millions pour l'ensemble du pays, ce qui constitue un record. Trente ans plus tard, le programme coûtera plus de \$36 millions par année.

Pendant les années 30, on accorde dans toutes les écoles indiennes beaucoup d'attention au travail manuel et à la formation professionnelle. On munit les écoles déjà aménagées du matériel nécessaire pour faire du jardinage et confectionner des robes, et les nouvelles écoles sont construites avec un sous-sol contenant les installations nécessaires à l'enseignement des travaux manuels. En 1938, on crée une ferme d'élevage du vision à Morley, en Alberta.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement éprouve beaucoup de difficultés à retenir les services d'enseignants compétents et à intéresser les jeunes Indiens, car il existe alors nombre d'emplois lucratifs. Bien des écoles doivent recourir aux cours par correspondance. Ailleurs, on continue de donner des cours en classe, mais les travaux des élèves doivent être corrigés à l'extérieur par manque de personnel. Durant les années d'après-guerre, les classes sont remplies à pleine capacité.

En 1948, on met sur pied un programme expérimental visant à rassembler des élèves indiens et non-indiens chaque fois que l'occasion se présente, et on enregistre immédiatement une augmentation des inscriptions.



L'Administration conclut des accords avec les conseils scolaires situés près des réserves et avec les ministères provinciaux de l'Éducation afin de faire inscrire les étudiants indiens dans les écoles provinciales. En contrepartie des taxes scolaires que doit normalement percevoir le conseil scolaire, le gouvernement accorde à ce dernier une subvention pour chacun des élèves dont l'instruction relève en principe du département des Indiens. Lorsqu'il faut agrandir les écoles ou louer des autobus pour le transport des élèves, le gouvernement accorde des subventions spéciales. Dans certaines régions, l'administration des écoles fédérales est remise aux autorités provinciales moyennant un montant symbolique. Le programme d'instruction interracial s'inspire d'un principe sociologique voulant que l'intégration raciale des deux groupes dans la classe et sur les terrains de jeu leur permette de mieux connaître et apprécier leurs coutumes et modes de vie respectifs. L'expérience est couronnée de succès dans certaines régions mais essuie un échec dans d'autres.

Le nombre des Indiens qui terminent leurs études secondaires avec succès augmente d'année en année. En 1950, seulement 367 élèves terminent leurs études secondaires. À la fin de la phase expérimentale, en 1964, ils seront au nombre de 3 315.

Des auxiliaires audio-visuels sont mis à la disposition des enseignants en 1953 (films, appareils de radio et phonographes).

En 1957, on approuve un nouveau système de financement des internats administrés par l'État. On construit aussi bien des externats que des internats, dont l'Assiniboia Residential School, à Winnipeg, lequel reçoit les élèves particulièrement brillants du Manitoba.

Au début de 1962, d'Alberta crée la Division des écoles septentrionales afin de donner aux Indiens du nord de la province la chance de suivre des cours de niveau secondaire ou de bénéficier d'une formation professionnelle. Après avoir obtenu le consentement des Indiens, elle construit avec la collaboration du gouvernement fédéral des écoles secondaires (premier cycle) à Wabasca et à Fort Chipewyan.

En 1956, une enquête effectuée auprès de la moitié des réserves du pays révèle que 25 pour cent des adultes sont totalement ou partiellement analphabètes. Le gouvernement établit alors un programme d'éducation des adultes comprenant: (1) des cours de langue et d'arithmétique élémentaires, (2) des cours de rattrapage pour les adultes qui ont déjà une certaine instruction mais qui désirent se perfectionner, (3) des cours de formation professionnelle de courte durée devant permettre aux intéressés d'augmenter leur revenu et (4) un programme d'aménagement communautaire destiné à hausser le niveau de vie des collectivités indiennes grâce à des loisirs organisés, à l'amélioration des services d'hygiène et à l'embellissement des demeures. Des enseignants de l'endroit, ou encore des instructeurs engagés à temps partiel, sont chargés de donner les cours nécessaires. La première année, 146 adultes s'inscrivent aux cours élémentaires ou à l'éducation permanente.

En 1958, il y a 798 inscriptions. Six ans plus tard, 3 482 personnes s'inscrivent aux 71 cours qui sont dispensés dans 50 villages indiens.

Depuis 1957, il existe un régime de bourses d'études pour les étudiants qui réussissent et qui ont des dispositions pour la sociologie, les sciences infirmières, la musique, l'art, etc. Le programme a donné de bons résultats. Des allocations de subsistance sont versées aux Indiens, en plus du montant de leurs frais de scolarité, lorsqu'ils s'inscrivent dans des universités canadiennes.

Les cours de formation des chefs des bandes indiennes favorisent l'auto-administration de leurs collectivités. Des programmes spéciaux répondent aux besoins des chefs de bande, des conseillers et d'autres représentants élus. Ces cours, dispensés en collaboration avec des universités, sont offerts à l'échelle de la région ou de la réserve. Les comités reponsables des écoles, de la santé et du bien-être ainsi que les associations féminines constituent en outre pour les intéressés de bonnes occasions de se familiariser avec les fonctions d'un dirigeant.



## Les explorateurs et les commerçants

Avant l'arrivée des Européens au Canada, les Indiens des Plaines se déplaçaient à pied et en petits groupes. Ils chargeaient sur le dos de leurs chiens leurs quelques possessions. La faune abondait, et nombre de collectivités établissaient leur territoire de chasse saisonnier à proximité des sentiers de migration des bisons.

Leur mobilité étant restreinte, les Indiens demeuraient dans les limites de leur territoire. La paix régnait sur les prairies, et des conflits n'éclataient que rarement avec les différentes tribus des régions avoisinantes. Cependant, l'arrivée des Européens devait perturber la vie quotidienne de bien des tribus, dont celles des Pieds-Noirs, des Assiniboines et des Cris.

On raconte que le premier établissement européen est fondé par un marin anglais, Thomas Button, qui passe l'hiver de 1612-1613 à l'emplacement actuel de Port Nelson, dans la baie d'Hudson, près de l'embouchure de la Nelson. Au XVII<sup>e</sup> siècle, des marchands de fourrure français venus des colonies de l'est rencontrent les Cris et les Assiniboines et s'adonnent avec eux au troc des fourrures, surtout celles des castors. Les Français comme les Anglais sont prêts à échanger des armes à feu contre les fourrures les plus belles.

En 1670, le roi Charles II d'Angleterre ratifie une charte créant la "*Company of Adventurers of England Trading into Hudson Bay*", laquelle prendra plus tard le nom de la Compagnie de la baie d'Hudson. Cette charte accorde à la Compagnie le droit de faire le commerce des fourrures dans tout le Manitoba actuel, la majeure partie de la Saskatchewan, le sud de l'Alberta, une grande partie des Territoires du Nord-Ouest ainsi que dans d'autres districts. Non seulement la Compagnie a-t-elle la haute main sur la traite, mais elle détient également tous les droits de propriété de cet immense territoire, qui relève désormais de sa seule compétence.

Pendant les premières années, la Compagnie limite son activité au secteur côtier de la baie d'Hudson. Les chefs des postes de traite font affaire avec les Indiens et, forts de l'exclusivité de leur concession, découragent toute concurrence.

Dès 1671, les Français font fi de cette autorité, et des groupes de commerçants envahissent le territoire des Anglais. Les Français ont un avantage sur leurs rivaux, car plutôt que de demeurer dans des postes côtiers, ils visitent les Indiens et traitent directement avec eux.

En 1676, les Français créent la Compagnie du Nord, mais les Anglais, en leur interdisant l'accès au détroit d'Hudson, les empêchent de faire affaire avec les Indiens de la baie, car le transport des fourrures par voie de terre est une entreprise difficile et fort coûteuse.

En 1682, la Compagnie de la baie d'Hudson fonde le fort Nelson, aujourd'hui York Factory, à l'embouchure de la Nelson, sur la côte ouest de la baie. Au tout début, les Anglais et les Français s'en chassent tour à tour à plusieurs reprises (l'emplacement est aujourd'hui considéré comme un lieu historique même si la compagnie n'y fait plus affaire depuis 1958). En 1688, la compagnie érige un autre fort à l'embouchure de la Churchill.

Un jeune employé de la Compagnie de la baie d'Hudson, Henry Kelsey, vit de 1690 à 1692 parmi des Indiens qu'on croit avoir été des Assiniboines. Il maintiendra la paix entre les bandes rivales, de manière à rapporter plus de fourrures à la Compagnie.

Avant 1713, les relations entre Français et Anglais sont marquées par beaucoup d'hostilité, voire de nombreuses escarmouches entre les commerçants de fourrures. Avec la signature du Traité d'Utrecht en 1713, la baie, qui porte le nom de l'explorateur Henry Hudson, passe officiellement sous juridiction britannique.

En 1732, le sieur de la Vérendrye, ses trois fils, son neveu et 50 Français quittent Québec et vont explorer le lac Winnipeg. Ils établissent alors au lac des Bois un poste de traite, le fort Charles, à l'embouchure de la Winnipeg, le fort Maurepas, le fort Rouge, devenu la ville de Winnipeg, les forts Dauphin, Bourbon et La Reine et enfin, le fort la Corne, construit à l'embranchement des rivières Saskatchewan Nord et Sud. Des Saulteux, des Cris et des Assiniboïnes viennent y marchander avec les Français. Pendant les dix-sept années qui suivent, les Français aménagent toute une chaîne de postes de traite dont le dernier se trouve très loin sur la rivière Saskatchewan.

Cette chaîne de forts accroît tellement la concurrence dans le domaine de la traite des fourrures qu'à partir de 1754, la Compagnie de la baie d'Hudson ordonne l'exécution de 60 expéditions à l'intérieur des terres. Mais pendant la guerre entre la France et l'Angleterre, de 1756 à 1763, les forts français sont abandonnés ou détruits. Les Indiens apportent alors la majeure partie de leurs fourrures aux postes de traite de la Compagnie de la baie d'Hudson, sur les côtes de la baie. La bonne fortune de la Compagnie s'estompera cependant avec la reprise des expéditions à l'intérieur des terres.

En 1767, James Finlay et Thomas Curry suivent les vieilles routes des Français de Montréal jusqu'au fort la Corne. Cinq ans plus tard, les frères Frobisher, commerçants indépendants, arrivent dans la région et se construisent une cabane au lac Cumberland, qui se jette dans la Saskatchewan, tout près du portage la Grenouille. De là, ils interceptent les Chippewas en route vers les postes de la Compagnie de la baie d'Hudson.

La Compagnie relève le défi et envoie Mathew Cocking au fort la Corne. Cocking emprunte le chemin suivi par Henday, le premier employé de la Compagnie à traverser la Saskatchewan pour atteindre l'Alberta. Les écrits de ce dernier demeurent encore une source précieuse de renseignements sur les Assiniboïnes et les Pieds-Noirs. Au mois de décembre 1772, Cocking rencontre les Gros-Ventres et les Pieds-Noirs, mais il ne peut les convaincre d'apporter leurs pelleteries et peaux de bisons jusqu'aux postes éloignés de la Compagnie. Au retour de Cocking, la Compagnie décide de fonder des postes dans le bassin de la Saskatchewan pour faire concurrence aux "colporteurs" montréalais.

C'est ainsi qu'en 1773, Samuel Hearne est dépêché pour ériger Cumberland House près du poste des frères Frobisher. Construit sur les rives du lac Cumberland, il s'agit là du premier poste de traite intérieur de la Compagnie de la baie d'Hudson.

D'autres commerçants font également leur apparition vers la même époque. Peter Pond, Alexander Henry et d'autres explorateurs canadiens construisent des postes de traite et des forts au portage la Grenouille, en 1774, au lac La Crosse, en 1776, et sur la rivière Athabasca, de 1778 à 1784. En 1784, les commerçants de fourrure indépendants de Montréal s'unissent pour former la Compagnie du Nord-Ouest. Il s'ensuit inévitablement une grande rivalité entre les deux compagnies.

### **L'influence européenne**

Vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup>, la Compagnie de la baie d'Hudson et la Compagnie du Nord-Ouest essaient par tous les moyens de gagner la faveur des Indiens et construisent des forts là où des villes et des villages seront un jour établis. Fort-Providence (Prince-Albert) et New Fort Augustus (Edmonton) figurent parmi les plus importants de ces emplacements.

Les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle sont marquées par une colonisation accrue. Le 21 juin 1811, le comte Selkirk achète de la Compagnie de la baie d'Hudson, au prix de 10 shillings et moyennant certaines autres dispositions, une vaste étendue de terrain située dans le district de la rivière Rouge. L'année suivante, il fonde à cet endroit une colonie agricole écossaise.

Les immigrants arrivent par la baie d'Hudson et, durant leur trajet jusqu'aux terres qui leur sont réservées, ils sont nourris et protégés par la Compagnie de la baie d'Hudson. Croyant que la colonie de la rivière Rouge va nuire à la traite des fourrures, la Compagnie du Nord-Ouest n'est cependant pas sans lui causer des problèmes. Il semble en effet évident à cette dernière que le drainage et le déboisement des terres va faire diminuer le nombre des animaux à fourrure. Les employés de la Compagnie du Nord-Ouest, surtout des Métis, n'éprouvent que de la méfiance envers les nouveaux venus. Des frictions entre les colons et les Métis mènent malheureusement à la mêlée de Seven Oaks, en 1816.

En vertu de sa charte de 1670, la Compagnie de la baie d'Hudson a le droit exclusif de faire la traite des fourrures dans les régions dont les eaux se jettent dans la baie d'Hudson. Il n'en est toutefois pas de même pour la colonisation et le développement agricole. Les Indiens des régions en cause se soucient des répercussions que pourront entraîner la traite et la colonisation sur leurs valeurs traditionnelles.

En 1817, Lord Selkirk entame des négociations avec les Cris et les Sauteux pour obtenir la cession d'une bande de terrain le long des rivières Rouge et Assiniboine. La terre est donc cédée au roi George III et le traité signé par Lord Selkirk et cinq chefs indiens.

La colonie de la rivière Rouge ne connaîtra cependant pas la prospérité. L'essor de la colonie est en effet réfréné tant par les mauvaises récoltes que par les protagonistes de la traite des fourrures. Rapidement, un grand nombre des premiers colons quittent leur terre, y compris Lord Selkirk qui, ayant perdu une fortune personnelle, rentre en Écosse.

La fusion de la Compagnie du Nord-Ouest et de la Compagnie de la baie d'Hudson a lieu en 1821 et accorde à cette dernière le droit de faire la traite des fourrures dans tout le territoire situé à l'est des montagnes Rocheuses. La Compagnie du Nord-Ouest doit alors congédier nombre d'employés, lesquels choisissent, à l'instar de nombreux Métis, de s'installer dans la colonie de la rivière Rouge. En 1831, la colonie compte 2 417 personnes puis, en 1840, 4 369.

En 1836, la Compagnie de la baie d'Hudson prend en main les affaires de la colonie de la rivière Rouge. Les colons cultivent la terre, tandis que les Métis et les Indiens de la région continuent de chasser, de trapper et de transporter des marchandises. Les chasseurs et trappeurs autochtones ont de la difficulté à s'adapter au mode de vie que leur impose la Compagnie. Maintenant qu'elle n'a plus rien à craindre de la Compagnie du Nord-Ouest, elle a le monopole des fourrures, et les postes de traite n'offrent que très peu d'argent en échange même des fourrures de grande valeur.

Défiant la Compagnie, certains trappeurs décident de faire la contrebande des fourrures et de vendre leurs prises à des postes de traite américains. Bien que la fusion des deux compagnies ait permis une colonisation plus stable du Nord-Ouest, un certain malaise s'établit entre les gens qui vivent de la terre et ceux qui en exploitent les ressources.

À l'époque des premiers postes de traite, le pemmican, fait à partir de viande de bison, est l'une des principales sources d'alimentation. Lorsque les Américains commencent à avancer vers l'ouest, l'abattage du bison prend des proportions incroyables. Il arrive souvent que les chasseurs n'en prennent que la peau et laissent les carcasses à pourrir. Dès 1862-1863, le nombre des bisons a considérablement diminué.

L'expansion rapide des États-Unis entraîne d'autres répercussions sur les Indiens du Canada. Les commerçants américains, désireux de s'approprier fourrures et chevaux, sont prêts à payer avec de "l'eau-de-vie", des armes à feu et des munitions. C'est ainsi que se multiplient les guerres entre les tribus.

Après la Confédération, en 1867, le nouveau gouvernement du Canada prend des mesures immédiates pour englober dans ses limites le territoire appartenant à la Compagnie de la baie d'Hudson. Le nouveau ministre des Travaux publics, William McDougall, écrit au Colonial Office à Londres pour lui faire comprendre que le transfert des Territoires du Nord-Ouest au nouveau Dominion du Canada, devrait avoir lieu dans les plus brefs délais. En effet, la vallée de la rivière Rouge connaît une période difficile.

Le gouvernement fédéral dépêche John A. Snow dans la colonie pour qu'il y construise des routes, favorise l'essor de la région et crée de l'emploi. Malheureusement, les travailleurs ne sont pas payés en argent comptant, mais plutôt en bons d'achat valides seulement au magasin d'un immigrant ontarien, John Christian Schultz. Les prix de ce dernier sont exorbitants, et les longues heures de travail rapportent peu. Au fur et à mesure que le travail des équipes d'arpentage et la construction du réseau routier progressent, il est possible pour les nouveaux venus de louer des terres pour presque rien.

Tandis que les négociations entre la Compagnie de la baie d'Hudson et les gouvernements britannique et canadien se poursuivent en vue de la cession des terres de la compagnie, les Métis, qui s'opposent à la colonisation et au développement d'un territoire pour lequel ils revendiquent des droits de propriété traditionnels, décident de se rallier et de freiner l'avancement des arpenteurs. L'arrivée du colonel Dennis et d'un groupe d'arpenteurs près de la paroisse de Saint-Norbert est ainsi à l'origine de la première protestation des Métis.

Craignant d'être envahis par une société agricole et de voir leur culture annihilée, les Métis font appel à Louis Riel, qui vient de rentrer parmi les siens après une absence de dix ans. Lorsque l'équipe du colonel Dennis tente d'arpenter le pâturage d'un Métis, Riel et ses amis lui font face et interrompent les travaux d'arpentage. Toute activité cesse ainsi le 11 octobre 1869.

La même année, la Compagnie de la baie d'Hudson accepte de céder tout son territoire à la Couronne moyennant le versement par le Canada de 300 000 livres sterling. Immédiatement après, la Grande-Bretagne transfère au Dominion du Canada la Terre de Rupert et les anciens Territoires du Nord-Ouest.

Lorsque le gouvernement canadien nomme William McDougall au poste de lieutenant-gouverneur du nouveau territoire et lui accorde tous les pouvoirs, les Métis s'alarment. Ils s'adressent à Louis Riel et sont prêts à prendre les armes pour empêcher le gouvernement du Canada d'usurper leurs droits.

Louis Riel convoque immédiatement un comité national afin de s'opposer à la nomination du lieutenant-gouverneur et de ses associés. Le 19 octobre 1869, Riel et ses alliés empêchent McDougall d'entrer sur leur territoire. Un mois plus tard, Riel s'empare du fort Garry et y établit un gouvernement provisoire.

Au début de 1870, le gouvernement fédéral proclame une amnistie générale et promet sa protection aux Métis. Toutefois, pendant que les négociations se poursuivent, des hommes qui prétendent avoir l'appui du gouvernement canadien tentent de capturer Riel. Plusieurs sont arrêtés par le gouvernement provisoire, et l'un d'entre eux, Thomas Scott, est fusillé par les Métis au mois de mars 1870. Cette violation de la loi canadienne provoque la colère des Ontariens, et le gouvernement fédéral doit dépêcher des troupes dans l'Ouest.

Au cours du mois de mars également, des délégués de la colonie de la rivière Rouge présentent au gouvernement canadien une Liste des Droits rédigée par Louis Riel et son cabinet provisoire. Cette Liste sera à l'origine de l'adoption, au cours de la même année de l'Acte du Manitoba, fondement de la nouvelle mais minuscule province.



Le gouvernement fédéral promet un subside au Manitoba et lui réserve 1.4 million d'acres qui seront réparties entre les enfants des chefs de famille métis qui vivent dans la province. On promet également de créer un gouvernement responsable formé de représentants locaux. Toutefois, l'entente ne prévoit pas d'amnistie pour Louis Riel.

Au mois d'août 1870, des troupes commandées par le colonel Garnet Wolseley atteignent le fort Garry. Prévenu de leur arrivée, Riel a abandonné le fort et s'est enfui.

Il se réfugie aux États-Unis, confiant que les dispositions de l'Acte du Manitoba assureront la sécurité de son peuple. Au cours des élections qui suivent, il est élu député, mais il ne se rendra pas à la Chambre des communes.

### **La rébellion du Nord-Ouest — 1885**

Après l'époque des traités, certains chefs indiens comme Pied-de-corbeau, Faisan-Rouge, Gros-Enfant et Faiseur-d'Enclos travaillent d'arrache-pied à développer l'agriculture dans leur réserve respective, et leurs efforts sont couronnés de succès.

Un des chefs cris, Gros-Ours, trouve cependant cette activité dégradante et désireux de maintenir la tradition, il adopte une attitude négative et refuse de s'installer dans une réserve. Les Métis partagent également les craintes de Gros-Ours à l'égard des changements.

Un grand nombre ont adopté le nouveau mode de vie, mais d'autres s'y refusent catégoriquement. Ces derniers pensent pouvoir compter sur l'aide des Indiens pour arrêter les colons qui arrivent de l'est par chemin de fer. De vastes bandes de terrain ont en effet été cédées à ces derniers par l'intermédiaire d'une entente conclue avec la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique.

En 1884, la question des droits des Métis dissidents prend de plus en plus d'ampleur. Très peu d'Indiens partagent les sentiments d'hostilité des Métis à l'endroit du gouvernement, mais ceux qui leur prêtent main-forte ont été attirés par les belles paroles de Louis Riel, lequel est rentré du Montana pour une fois de plus diriger son peuple malheureux. Quelques tribus ne sont pas encore installées dans des réserves, entre autres celle de Gros-Ours, au lac à-la-Grenouille (Frog Lake), et il est facile de les convaincre de prendre part à la rébellion. Les chefs du sud de l'Alberta, Pied-de-corbeau et Vieux-Soleil, interdisent à leurs hommes de s'en mêler. Pour leur part, les Indiens du district d'Edmonton se sentent attirés par la cause de Riel, mais il ne commettent aucun acte de guerre. Ceux du Manitoba et du sud de la Saskatchewan demeurent fidèles à la Couronne, tandis que les Indiens du district du lac aux Canards (Duck Lake), en Saskatchewan, jouent un rôle important dans la rébellion.

En décembre 1884, Riel rédige une Liste des Droits qu'il envoie à Ottawa dans l'espoir de sensibiliser les responsables à la cause des Métis. Ottawa ne donnant aucun signe de vie, les Métis s'impatientent de l'approche modérée de Riel et revendiquent le droit de prendre les armes. En février 1885, les dirigeants métis se réunissent à proximité de

Batoche, en Saskatchewan, et décident de recourir à la force.

Le 17 mars, Gabriel Dumont, le bras droit de Riel, se rend dans la réserve du chef Une-Flèche pour lui demander de se joindre aux Métis, et sa bande est la première à le faire. L'agent des Indiens, J.B. Lash, est alors fait prisonnier le 19 mars. Louis Riel établit un gouvernement provisoire et forme un conseil. On étouffe sans tarder toute résistance locale à la rébellion, et l'on emprisonne toute personne opposée à la cause des Métis.

Il ne faut que très peu de temps aux Indiens du lac aux Canards pour se joindre aux rebelles. Les bandes indiennes installées à proximité de Battleford joignent aussi les rangs des insurgés lorsque les Métis chantent victoire après avoir repoussé un petit groupe de policiers à cheval au cours d'une escarmouche au lac aux Canards.

Dumont et ses hommes prennent alors la direction du fort Carlton, qu'ils espèrent capturer avec armes et munitions pour renflouer leur arsenal. La police, s'étant rendu compte qu'elle ne pourrait pas défendre le fort, décide d'y mettre le feu et d'en escorter les habitants à Prince-Albert en attendant des renforts en provenance de l'Est.

Riel envoie des messagers faire part de sa victoire du lac aux Canards à Gros-Ours et à Faiseur-d'Enclos et pour leur demander leur appui. Les deux chefs acceptent, mais bien qu'ils aient demandé à leurs guerriers de faire preuve de modération, ils ne peuvent empêcher le massacre de neuf colons blancs au lac à-la-Grenouille. L'incident sera considéré comme un acte de guerre, mais il est en fait attribuable à une querelle survenue entre un guerrier, Wandering Spirit, et son beau-frère, l'agent des Indiens du lac à-la-Grenouille. Esprit-Errant et sept autres Indiens seront plus tard arrêtés et pendus pour avoir pris part à cette tuerie.

L'insurrection approchant de son paroxysme, les autorités dépêchent un contingent de la première armée nationale canadienne, commandé par le major-général Middleton, lequel arrive de l'est par voie ferrée et doit contrer les plans de Riel, de Dumont et des rebelles.

Après avoir fait le plus de chemin possible en train, Middleton et ses 800 hommes poursuivent leur trajet à pied et atteignent Clarke's Crossing, sur la Saskatchewan-Nord, le 20 avril. De là, ils prennent la route de Batoche, le campement des Métis, mais tombent dans une embuscade à l'Anse aux Poissons. Sous les ordres de Dumont, les Métis parviennent, pendant deux semaines, à retenir les troupes de Middleton tout en se retirant progressivement vers Batoche.

Le 7 mai, Middleton met le siège devant Batoche, mais il ne commence la fusillade que deux jours plus tard. L'armement que les militaires utilisent, canons et mitrailleuses Gatling, s'avère des plus efficaces contre les Métis terrés à l'intérieur du village. Après deux jours de fusillade intermittente, les réserves de munitions des Métis baissent considérablement et leur moral n'est plus très bon. Le 12 mai, une partie des troupes de Middleton attaque les tranchées du village, et les Métis, vaincus, se rendent peu de temps après. À la demande de Middleton, les chefs indiens Faiseur-d'Enclos et, plus tard, Gros-Ours, se rendent également, mettant ainsi fin à l'insurrection.

Louis Riel réussit à s'enfuir, mais il décide de se rendre le 15 mai. En attendant son procès, il demeure plusieurs mois en prison. Il sera jugé à Regina et pendu le 16 novembre 1885.

Ayant refusé de se rendre, Gabriel Dumont se réfugie aux États-Unis. Il obtiendra plus tard son pardon du gouvernement et rentrera en Saskatchewan où il fera son propre récit de la rébellion du Nord-Ouest. Il mourra en 1906.

## Les traités

Dès le début de la colonisation en Amérique du Nord, la Couronne britannique reconnaît, en principe, les titres des tribus indiennes aux territoires qu'elles occupent. L'extinction de ces titres n'est donc possible que dans le cadre d'une entente entre les Indiens et la Couronne. On adopte ainsi la pratique de conclure des ententes ou, comme on dira plus tard, des traités, avec les Indiens. La conclusion de traités remonte à l'époque de la Nouvelle-Angleterre et n'aura lieu que plus tard au Canada.

Au fur et à mesure que se fondent de nouvelles colonies dans le Haut-Canada, après la guerre d'Indépendance des États-Unis (1775-1783), des traités sont signés avec les Indiens à l'égard de la cession de leurs terres. Au tout début, les traités ne prévoient qu'un règlement en argent définitif, mais par la suite, la Couronne décide de mettre de côté des réserves, d'accorder des rentes aux Indiens et de leur offrir d'autres avantages.

Vers 1850, les richesses du Nord-Ouest canadien attirent de plus en plus l'attention. Par ailleurs, le peuplement toujours croissant de l'Ouest américain, grâce à l'achèvement en 1864 du chemin de fer de l'Union Pacific Railway, fait naître certaines craintes quant à l'avenir des fertiles prairies.

En 1867, la Terre de Rupert, les territoires du Nord-Ouest et les vastes étendues situées à l'ouest du Canada de 1867 sont des régions très prometteuses pour la culture, la colonisation, la traite et le commerce. Mais avant de les coloniser et de les mettre en valeur, le Dominion doit d'abord s'approprier ces terres. L'unité géographique du pays devient le principal objectif de ces traités numérotés que le Canada signe en rapide succession avec les Indiens de toute la région de belles terres agricoles qui s'étend, au nord de la frontière américaine, du lac Supérieur aux montagnes Rocheuses.

Les premiers traités touchent d'abord le Manitoba et l'Angle du Nord-Ouest du lac des Bois, puis les Prairies et le Nord-Ouest et enfin, tout le nord de l'Ontario.

La ratification de la plupart des traités conclus après la Confédération, et surtout ceux qui touchent le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta a eu lieu avant que ne soient établies une fois pour toutes les limites provinciales. En 1871, les terres cédées en vertu des traités n<sup>os</sup> 1 et 2 englobent toute la nouvelle province du Manitoba, y compris des terres situées au nord et à l'ouest de ses limites initiales. Ce n'est qu'en 1882 que le Manitoba étend son territoire au-delà des limites établies dans les traités. Enfin, en 1912, la province arrête ses limites au 60<sup>e</sup> parallèle, là où elles sont à l'heure actuelle. D'ailleurs, l'adhésion de nouvelles bandes (1908, 1909 et 1910) au traité n<sup>o</sup> 5, négocié pour la première fois en 1875, a déjà permis au gouvernement d'obtenir tous les droits fonciers que détenaient les Indiens dans le nord du Manitoba. Par ailleurs, d'autres traités touchant les prairies sont signés avant que ne soient déterminées, en 1905, les limites de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Pour le Traité n<sup>o</sup> 1, la Couronne est représentée par le commissaire des Indiens, Wemyss Simpson, le lieutenant-gouverneur, Adams G. Archibald, et un assistant, James McKay. Celui-ci, en raison des liens étroits qui l'unissent aux Indiens, est d'ailleurs d'une aide précieuse au gouvernement dans ses négociations avec les différentes tribus. Dans le cadre de cette entente, les Chippewas et les Moskégons cèdent à la Couronne une terre couvrant une superficie de 16 700 milles carrés.

Les mêmes représentants négocient les conditions du Traité n<sup>o</sup> 2, ratifié le 21 août 1871, en vertu duquel les Chippewas cèdent à la Couronne 35 700 milles carrés de terres agricoles et forestières situées au nord et à l'ouest du Manitoba.

En décembre 1872, Alexander Morris remplace Archibald au poste de lieutenant-gouverneur du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest. Le 3 octobre 1873, Morris préside aux négociations du Traité n<sup>o</sup> 3, lequel fait force de sauf-conduit pour les immigrants voyageant entre l'Ontario et le Manitoba. Le territoire cédé, souvent qualifié de "passage du lac des Bois", ouvre la voie vers l'ouest et favorise ainsi l'expansion et la mise en valeur.

On ratifie le 15 septembre 1874 le Traité n° 4, ou Traité de Qu'Appelle, dans le cadre duquel les commissaires aux traités, à savoir le lieutenant-gouverneur Morris, David Laird, ministre de l'Intérieur, et W.J. Christie, ancien chef de poste de traite pour la Compagnie de la baie d'Hudson, ont négocié avec les Cris des Plaines et les Chippewas la cession de 74 600 milles carrés de terres situées entre la Saskatchewan-Sud et la frontière internationale.

Le Traité n° 5, ou Traité de Winnipeg, est ratifié les 20 et 24 septembre 1875 à Berens River et à Norway House. Les commissaires Morris et McKay y obtiennent des Saulteux et des Moskégons la cession de 100 000 milles carrés de terres s'étendant au nord jusqu'au lac Split et au nord des limites prévues dans le Traité n° 2 et des limites de la nouvelle province du Manitoba. Le Traité permettra la navigation des bateaux à vapeur sur le lac Winnipeg et la rivière Saskatchewan. Entre 1908 et 1910, d'autres terres sont ajoutées à la liste initiale.

Le Traité n° 6 est ratifié les 23 et 28 août ainsi que le 9 septembre 1876 à Carlton et au fort Pitt. Les commissaires Morris, McKay et Christie obtiennent des Cris des Plaines, des Cris des Bois et des Assiniboines la cession de 121 000 milles carrés de terres comprenant la majeure partie du district de la Saskatchewan-Nord et s'étendant jusqu'aux montagnes Rocheuses.

Enfin, le Traité n° 7, ou Traité des Pieds-Noirs, est ratifié le 22 septembre 1877 à Blackfoot Crossing. Les commissaires aux traités, David Laird et James F. MacLeod, commissaire de la Police à cheval du Nord-Ouest, obtiennent des Pieds-Noirs, des Gens-du-Sang, des Piégans, des Sarsis et des Assiniboines la cession du reste des terres (sud de l'Alberta) qui font partie de la zone fertile de l'Ouest.

Aux fins d'administration, le secteur touché par les traités est divisé en deux, soit les districts du Manitoba (traités nos 1, 2, 3 et 4) et Territoires du Nord-Ouest (traités nos 5, 6 et 7). Edgar Dewdney est nommé surintendant en chef et reçoit l'ordre d'habiter dans la région qu'il administre afin de demeurer en étroite liaison avec les Indiens et de surveiller l'application des dispositions des traités. Les deux surintendants sont aidés d'agents des Indiens, qui habitent dans les réserves.

Dans les années 1870, on compte dans la population du Nord-Ouest beaucoup de sang-mêlé, à savoir les Indiens d'origine écossaise, dits "de la baie d'Hudson", et les métis de langue française. Bon nombre d'entre eux possèdent leur propre ferme, et le gouvernement reconnaît leurs titres de propriété, ce qui leur permet de continuer à vivre de la culture et de la traite. Un groupe assez important de ces sang-mêlé vit en permanence avec les Indiens et parle leurs langues. A l'époque des traités, ils sont considérés comme des Indiens et des membres des bandes indiennes avec lesquelles ils vivent. Un troisième groupe continue de chasser le bison et suit les hardes migratrices dans leurs déplacements à travers les plaines. Ce dernier groupe n'a participé à aucune des négociations préalables à la ratification des traités conclus après la Confédération.



Après le célèbre massacre du Minnesota, en 1862 un certain nombre de Sioux américains se réfugient dans la colonie de la rivière Rouge. En dépit des efforts déployés par les autorités américaines et britanniques, ils refusent de retourner aux États-Unis et, à l'époque de la création du Manitoba, en 1870, ils vivent en paix dans des tentes. Les nouveaux colons trouvent en passant que ces Indiens sont des employés fort utiles, et les Sioux demandent d'ailleurs à plusieurs reprises d'être regroupés dans une réserve où ils pourront eux-mêmes s'adonner à la culture.

On finit par mettre de côté, à leur intention, les réserves de la rivière Oak et du ruisseau Birdtail, au Manitoba, et celles de White Cap, de Wahpaton et de Standing Buffalo, en Saskatchewan. En 1874, on compte 1 500 Sioux américains au Canada. Lors de l'engagement des hostilités au Montana, en 1876, les Sioux du Canada refusent de se joindre à leurs parents. La même année, le gouvernement du Canada leur accorde une autre réserve au lac Oak et alloue 80 acres à chaque famille de cinq personnes. Bien que des terres aient été mises de côté à leur intention, jamais le gouvernement n'a négocié de traité avec eux.

La promulgation de la Loi sur les territoires du Nord-Ouest, en 1875, dote les Territoires d'un statut et d'une administration distincts. David Laird sera le premier à remplir les fonctions de gouverneur dans cette partie du pays.

En 1873, le Parlement promulgue une loi dotant le Nord-Ouest d'une force de police. Connue sous le nom de Police à cheval du Nord-Ouest, cette force compte 300 hommes et officiers. En septembre 1873, trois divisions sont mises sur pied au fort Stone, près de Winnipeg, puis prennent la direction de Dufferin, au Manitoba, où elles seront rejointes par des renforts arrivant de Montréal et de Toronto. Une fois regroupées, les troupes mettent le cap vers l'ouest avec à leur tête le lieutenant-colonel French.

En 1834, la Compagnie de la baie d'Hudson a cessé tout trafic d'alcool avec les Indiens, et l'absorption de tout spiritueux est interdit dans les réserves, d'abord par traité, jusqu'en 1876, puis par la Loi sur les Indiens. Le commerçant indépendant est toutefois aussi bien souvent un trafiquant d'alcool qui n'hésite pas à refiler aux Indiens de la boisson de mauvaise qualité en échange des précieuses peaux et des fourrures. À des endroits tels que les forts Whoop-up, Slide Out et Stand Off, sur la Belly, et d'autres postes de traite situés aux États-Unis, le whisky est de plus en plus souvent offert en échange des peaux apportées par les Indiens. Pour deux tasses de whisky, le marchand obtiendra une peau de bison, tandis que quatre gallons d'alcool lui permettront de s'approprier un excellent cheval.

Exploités et exposés à toutes sortes de dangers, les Indiens boivent souvent à en mourir. Alarmés par cette situation, les dirigeants indiens enjoignent les missionnaires et les commerçants en règle de demander au gouvernement d'intervenir.

À la mi-septembre, les troupes de la Police à cheval atteignent la rivière Oldman, où elles construisent un fort qu'elles nomment Macleod en l'honneur de l'officier responsable de l'unité. Peu de temps après, le colonel Macleod remplace le lieutenant-colonel French au poste de chef de la Police à cheval du Nord-Ouest.

Sous la direction efficace de Macleod, la Police à cheval établit l'ordre dans les prairies. Les policiers sont reconnus, dans l'Ouest entier, pour leur esprit de discipline et pour leur justice. Ils réussissent à restreindre l'activité grandissante des trafiquants d'alcool et parviennent également à mettre un terme au désordre qui existe au pays depuis nombre d'années. Revêtus de leurs uniformes rouges, ils savent se gagner la confiance des Indiens et deviennent pour eux l'expression vivante de la bonne foi de la reine.

Il est intéressant de noter que les Indiens des Plaines aiment particulièrement la tunique de la Police à cheval, et il ne fait aucun doute que ceux qui portent ce costume prestigieux le font avec fierté.

La Police à cheval du Nord-Ouest met un frein à la violence entre les bandes indiennes, enraie le vol de chevaux et permet aux colons de vivre plus paisiblement. Ce n'est toutefois pas tout; elle veille également au bien-être des Indiens, dispersés de par les prairies, qui continuent de chasser un bison de plus en plus rare. Les membres des forces de l'ordre réussissent à les convaincre de s'installer dans des réserves.

Non sans regret, les Indiens réalisent bien qu'il leur faut trouver un autre moyen de subsistance, et beaucoup d'entre eux se tournent vers l'agriculture. En 1877, le Conseil du Nord-Ouest, formé depuis peu, promulgue une ordonnance visant à protéger le bison. Cette ordonnance n'empêche cependant pas le massacre du bison au sud de la frontière — on estime que 50 000 peaux par année sont à l'époque acheminées du fort Benton, au Montana.

Au cours de l'hiver 1878-1879, la famine est grande dans les prairies. Le gouvernement fédéral dégage alors d'importantes sommes pour leur acheter des rations de boeuf, de farine, de thé et de tabac. Il essaie en outre d'installer le plus rapidement possible les Indiens dépourvus dans des réserves.

Nombre d'Indiens éprouvent une certaine crainte face au changement qu'ils devront inévitablement apporter à leur mode de vie. Bien que l'agriculture semble être la seule solution logique, les Indiens sont d'abord et avant tout des chasseurs et ils en sont fiers. Pied-de-corbeau, grand chef des Pieds-Noirs, est un homme des plus sages et des plus influents. Il comprend vite la nécessité pour les Indiens d'adopter un nouveau mode de vie, et il sait guider son peuple pendant cette dure période de transition.

Ce n'est qu'en 1889, douze ans après la signature du Traité n° 7, qu'on reprend les négociations en vue de la ratification d'autres traités dans le Nord-Ouest. C'est ainsi que les Cris des Bois de la région du lac Montréal adhèrent au Traité n° 6. Moins de dix ans plus tard, on découvre de l'or au Klondike et les orpailleurs en quête de fortune quittent en masse Edmonton pour se diriger vers les champs aurifères du Yukon. Il faut alors veiller à la sécurité de ces gens et c'est pourquoi, en 1899, on signe le Traité n° 8. En vertu de celui-ci, les Indiens cèdent au gouvernement 324 900 milles carrés de terres comprenant le nord de l'Alberta, le secteur sud-est du district de Mackenzie, dans les Territoires du Nord-Ouest, le secteur nord-ouest de la Saskatchewan et le nord-est de la Colombie-Britannique. Les bandes indiennes du nord-est de la Colombie-Britannique adhèrent également à ce traité en raison de leur situation géographique particulière et des rapports étroits qu'ils entretiennent avec les bandes albertaines.

Le Traité n° 10, ratifié le 28 août 1906, est la dernière entente du genre. En vertu de ce traité, les Chippewas et les Cris cèdent au gouvernement une grande étendue de terre située dans le nord de la Saskatchewan ainsi qu'un petit secteur se trouvant au 55<sup>e</sup> parallèle, en Alberta.

## Les traités

On retrouve dans la plupart des traités signés avec les Indiens des dispositions à l'égard des réserves, de dons en argent, d'annuités, de médailles et de drapeaux, de vêtements pour les chefs et les conseillers, de munitions et de corde, et aussi de l'éducation. Le Traité n° 6 prévoit également des soins médicaux et une certaine forme d'aide en temps de peste et de famine.

### Traité n° 1

Traité de Stone Fort  
ratifié le 3 août 1871  
par les Chippewas et les Assiniboines  
Cession: 16 700 milles carrés

#### Promesses des Indiens

Observer les conditions du traité, maintenir la paix, respecter les personnes et les biens matériels des gens, aider à traduire en justice les délinquants indiens. (Les mêmes promesses seront faites dans le cadre des traités subséquents.)

#### Engagements de l'État

Paiements uniques:

Payer \$3 à chaque Indien, fournir du bétail et des instruments aratoires, donner un boghei aux chefs et aux sous-chefs (sauf à ceux de la bande de Yellow Quill), réserver 160 acres par famille de cinq personnes, donner à la bande de Yellow Quill 25 milles carrés supplémentaires, et s'occuper des intrus.

Indemnités permanentes:

Recensement — \$25 par chef et \$5 par Indien, \$15 par sous-chef, en vertu d'un décret de 1876, don de vêtements, tous les trois ans, aux chefs et aux sous-chefs, entretien d'une école, si les Indiens en font la demande, dans chaque réserve, interdiction des spiritueux dans les réserves jusqu'à ce que la loi y autorise la consommation.

### Traité n° 2

Traité de Manitoba Post  
ratifié le 21 août 1871  
par les Chippewas  
Cession: 35 700 milles carrés

#### Promesses des Indiens

Mêmes promesses qu'au Traité n° 1

#### Engagements de l'État

Paiements uniques:

Payer \$3 à chaque Indien, fournir du bétail et des instruments aratoires, donner un boghei aux chefs et aux sous-chefs, réserver 160 acres par famille de cinq personnes.

Indemnités permanentes:

Recensement: \$25 par chef, \$15 par sous-chef et \$5 par Indien, don de vêtements, tous les trois ans, aux chefs et aux sous-chefs, entretien d'une école, si les Indiens en font la demande, dans chaque réserve, interdiction des spiritueux dans les réserves jusqu'à ce que la loi y autorise la consommation.



### Traité n° 3

Traité de l'Angle du Nord-Ouest  
ratifié le 3 octobre 1873  
par les Saulteux  
Cession: 55 000 milles carrés

#### Promesses des Indiens

Mêmes promesses qu'au Traité n° 1

#### Engagements de l'État

Paiements uniques:

Payer \$12 à chaque Indien, fournir du bétail et des instruments aratoires, d'autres outils, des semences ainsi qu'un drapeau et des médailles à chaque chef, réserver un mille carré par famille de cinq personnes.

Indemnités permanentes:

Recensement — \$25 par chef, \$15 par sous-chef et \$5 par Indien, don de vêtements, tous les trois ans, aux chefs et aux sous-chefs, paiement annuel de \$1 500 pour l'achat de munitions et de corde, adhésion des sang-mêlé pour qu'ils aient droit à leurs propres fonds, entretien d'une école, lorsqu'il y a lieu et que les Indiens en font la demande, dans chaque réserve, interdiction des spiritueux dans les réserves jusqu'à ce que la loi y en autorise la consommation.

Terres cédées:

Le gouvernement ne peut ni vendre ni louer des terres de réserve ni autrement en disposer sans le consentement des Indiens; il doit de plus les indemniser pour toute terre reprise aux fins de travaux publics, s'occuper des intrus, permettre la chasse et la pêche sur les terres qui lui sont cédées, exception faite des étendues de terrain consacrées à l'exploitation minière ou forestière, à la colonisation ou à certaines autres fins, et il réglemente la chasse et la pêche.

### Traité n° 4

Traité de Qu'Appelle  
ratifié le 15 septembre 1874  
par les Cris et les Saulteux  
Cession: 74 600 milles carrés

#### Promesses des Indiens

Mêmes promesses qu'au Traité n° 1

#### Engagements de l'État

Paiements uniques:

Payer \$25 à chaque chef, \$15 à chaque sous-chef et \$12 à chaque Indien, fournir de la poudre à fusil et des munitions, des couvertures, du tissu, des outils, du bétail et des instruments aratoires ainsi que des manteaux, des médailles et des drapeaux à chaque chef et des manteaux à chaque sous-chef, et réserver un mille carré par famille de cinq personnes.

Indemnités permanentes:

Recensement — \$25 par chef, \$15 par sous-chef et \$5 par Indien, don de vêtements, tous les trois ans, aux chefs et aux sous-chefs, paiement annuel de \$750 pour l'achat de munitions et de corde, entretien d'une école dans chaque réserve dès que les Indiens sont prêts à y recevoir un professeur, interdiction des spiritueux dans les réserves jusqu'à ce que la loi y en autorise la consommation.

Terres cédées:

Mêmes dispositions qu'au Traité n° 3, sauf que le piégeage est autorisé et que les indemnités offertes en échange des terres de réserve reprises aux fins de travaux publics pourront consister aussi bien en terres qu'en argent.

### Traité n° 5

Traité de Winnipeg  
ratifié les 20 et 24 septembre 1875  
par les Saulteux et les Assiniboines  
Cession: 100 000 milles carrés (La superficie totale, à la suite des adhésions de 1908, de 1909 et de 1910, sera beaucoup plus grande.)

#### Promesses des Indiens

Mêmes promesses qu'au Traité n° 1

#### Engagements de l'État

Paiements uniques:

Payers \$5 à chaque Indien, fournir des outils, du bétail et des instruments aratoires ainsi qu'un drapeau et des médailles à chaque chef, prévoir \$500 pour le déménagement des Saulteux de la rivière Saskatchewan, réserver 160 acres par famille de cinq personnes, réserver 100 acres par famille de cinq personnes habitant près de la rivière Fisher.

Indemnités permanentes:

Recensement — \$25 par chef, \$15 par sous-chef et \$5 par Indien, don de vêtements, tous les trois ans, aux chefs et aux sous-chefs, paiement annuel de \$500 pour l'achat de munitions et de corde (d'autres subventions proportionnelles sont accordées suite aux adhésions de 1908, de 1909 et de 1910), entretien d'une école, lorsqu'il y a lieu et que les Indiens en font la demande, dans chaque réserve, interdiction des spiritueux dans les réserves jusqu'à ce que la loi y en autorise la consommation.

Terres cédées

Mêmes dispositions qu'au Traité n° 3, à l'exception des dispositions touchant les titres fonciers.

### **Traité n° 6**

Traité signé à Fort Carlton et à Fort Pitt le 23 août et le 9 septembre 1876 par les Cris des Plaines et les Cris des Bois

Cession: 121 000 milles carrés (Une superficie additionnelle de 11 066 milles carrés est cédée lors de l'adhésion de 1889.)

### **Promesses des Indiens**

Mêmes promesses qu'au Traité n° 1

### **Engagements de l'État**

Paiements uniques:

Payer \$12 à chaque Indien, fournir du bétail et des instruments aratoires, des semences et d'autres outils ainsi qu'un drapeau, une médaille, un cheval, un attelage et une charette à quatre roues (ou deux charettes à deux roues) à chaque chef et réserver un mille carré par famille de cinq personnes.

Indemnités permanentes:

Recensement — \$25 par chef, \$15 par sous-chef et \$5 par Indien, don de vêtements, tous les trois ans, aux chefs et aux sous-chefs, paiement annuel de \$1 500 pour l'achat de munitions et de corde, paiement annuel de \$1 000 pour l'achat de provisions (les trois premières années), subventions additionnelles proportionnelles, pour les bandes ayant adhéré au traité en 1889, pour l'achat de munitions, de corde et de provisions, entretien d'une école, lorsqu'il y a lieu et que les Indiens en font la demande, dans chaque réserve, don d'un coffre de médicaments placé sous la surveillance

de l'agent et établissement d'une certaine forme d'aide en temps de peste et de famine, interdiction des spiritueux dans les réserves jusqu'à ce que la loi y en autorise la consommation.

Terres cédées

Mêmes dispositions qu'au Traité n° 3

### **Traité n° 7**

Traité des Pieds-Noirs ratifié le 22 septembre 1877 par les Pieds-Noirs, les Gens-du-Sang, les Piégans, les Sarsis et les Assiniboines

Cession: 42 900 milles carrés

### **Promesses des Indiens**

Mêmes promesses qu'au Traité n° 1

### **Engagements de l'État**

Paiements uniques:

Payer \$12 à chaque Indien, fournir des outils, des semences, du bétail et des instruments aratoires, ainsi qu'un drapeau et une médaille à chaque chef et un fusil aux chefs et aux sous-chefs, réserver un mille carré par famille de cinq personnes et accorder une plus grande superficie de terrain aux Gens-du-Sang, aux Pieds-Noirs et aux Sarsis pour une période de dix ans.

Indemnités permanentes:

Recensement — \$25 par chef, \$15 par sous-chef et \$5 par Indien, don de vêtements, tous les trois ans, aux chefs et aux sous-chefs, paiement annuel de \$2 000 pour l'achat de munitions et d'autres choses, règlement du traitement d'enseignants s'il y a lieu et à la demande des Indiens.

Terres cédées:

Les Indiens sont indemnisés pour les terres reprises aux fins de travaux publics, ils peuvent chasser sur les terres cédées, exception faite des étendues de terrain consacrées à l'exploitation minière, au commerce, à la colonisation ou à certaines autres fins, et la chasse est réglementée par le gouvernement fédéral.

### **Traité n° 8**

ratifié le 21 juin 1899  
par les Cris, les Castors et les Chippewas  
Cession: 324 900 milles carrés

#### **Promesses des Indiens**

Mêmes promesses qu'au Traité n° 1

#### **Engagement de l'État**

Paiements uniques:

Payer \$32 à chaque chef, \$22 à chaque sous-chef et \$12 à chaque Indien, fournir des outils, du bétail, des instruments aratoires et des semences ainsi que deux chevaux, un attelage de boeufs, une médaille en argent et un drapeau à chaque chef, et réserver un mille carré par famille de cinq personnes et 160 acres par Indien vivant à l'extérieur des réserves.

Indemnités permanentes:

Recensement — \$25 par chef, \$15 par sous-chef et \$5 par Indien, don de vêtements, tous les trois ans, aux chefs et aux sous-chefs, provisions printanières pendant plusieurs années, paiement annuel de \$1 à chaque famille indienne "qui pratique la chasse et la pêche" pour l'achat de munitions et de corde, règlement du traitement des enseignants s'il y a lieu.

Terres cédées:

Mêmes dispositions qu'au Traité n° 4

### **Traité n° 10**

ratifié le 28 août 1906  
par les Chippewas, les Cris et d'autres Indiens  
Cession: 85 800 milles carrés

#### **Promesses des Indiens**

Mêmes promesses qu'au Traité n° 1

#### **Engagements de l'État**

Payer \$32 à chaque chef, \$22 à chaque sous-chef et \$12 à chaque Indien, faire don de médailles aux chefs et aux sous-chefs, faire don au chef d'un drapeau, réserver un mille carré par famille de cinq personnes et 160 acres par Indien vivant à l'extérieur des réserves.

Indemnités permanentes:

Recensement — \$25 par chef, \$15 par sous-chef et \$5 par Indien, don de vêtements, tous les trois ans, aux chefs et aux sous-chefs, distribution de munitions et de corde, aide pour l'agriculture et l'élevage du bétail, construction d'une école s'il y a lieu pour l'éducation des enfants.

Terres cédées:

Mêmes dispositions qu'au Traité n° 4

This indenture made on the eighth day of July in the fifth month year of the reign of our Sovereign Lord King George the Third, and in the year of our Lord, eighteen hundred and seventeen, between the undersigned Chiefs and Warriors of the Chippewaug or Saultois nation, and of the Metissien or Cree Nation, on the one part, and the Right Honorable Thomas Lord of Selkirk on the other part, Witnesseth that he and he in consideration of the annual present or quitrent hereinafter to be made by the said Chiefs, Warriors and Warriors and of the presents given grant and confirm unto our Sovereign Lord the King, all that tract of land adjacent to Red River and Assiniboine River beginning at the mouth of Red River and extending along the same as far as the great Forks at the mouth of Red Lake River, and along the Assiniboine River as far as the mouth of the Assiniboine River and Champignons and extending to the distance of six miles from Fort Douglas, on every side and thence from Fort Douglas and also from the Great Forks, and in other parts extending in breadth to the distance of three English Statute Miles, back from the banks of the said River on each side, together with all the Appertinances whatsoever of the said tract of land to have and to hold for ever the said tract of land and appertinances to the use of the said Earl of Selkirk and of the latter being established therein, with the consent and permission of our Sovereign Lord the King, or of the said Earl of Selkirk provided always, and These presents are under the signification that the said Earl, his Heirs and Successors, or their Agents shall annually pay to the Chiefs and Warriors of the Chippewaug or Saultois Nation the annual or quitrent consisting of one hundred pounds weight of good and merchantable tobacco, to be delivered on or before the tenth day of October at the Forks of Assiniboine River and to the Chiefs and Warriors of Metissien or Cree Nation a like present or quitrent of one hundred pounds weight of tobacco, to be delivered to them on or before the said tenth day of October at Portage de la Prairie on the banks of Assiniboine River. Provided always that the Rights to be there established upon any part of the above mentioned tract of land shall not be prejudicial to the Possession of the lands, which they have already cultivated and improved, all his Majesty's Pleasures shall be known.

In Witness whereof the Chiefs aforesaid have set their marks, at the Forks of Red River on the day aforesaid

Signe de Selkirk

Maichi Winesab

Mich Kadoniansa's

Kayaoukshelina

Pegnif

Cacki deak

Thomas Thomas  
James King

Le Lonnant

La Robe Noire

L'Homme Noir

mark

mark

The Honorable  
George Selkirk  
Esquire  
John Macdonald  
John Macdonald  
James Macdonald

Premier

En 1817, lord Selkirk mena des négociations avec les Cris et les Saulteux en vue de leur faire renoncer à leurs droits sur une parcelle de terre située en bordure des rivières Rouge et Assiniboine. Les intéressés cédèrent la parcelle de terre en question au roi George III, et le traité fut signé par lord Selkirk et cinq chefs. Dans le cas des traités les plus anciens comme celui-ci, les chefs signaient le document en y dessinant leur symbole personnel.



Carte jointe au traité conclu en 1817  
délimitant la parcelle de terre cédée en  
l'ordre des rivières Rouge et Assini-  
boine. Les chefs intéressés "signèrent"  
ce document ainsi que le traité propre-  
ment dit.

Photographies:  
Archives publiques Canada



In Witness Whereof, Her Majesty's SAID Commissioners  
 AND THE SAID INDIAN CHIEFS have hereunto subscribed and set their hands at or near Fort  
 Carlton on the days and year aforesaid and near Fort Pitt on the day  
 above aforesaid.

Alexander Morris  
 L. G. or. to &

Signed by the Chiefs within named in presence  
 of the following witnesses, the same having been first  
 read and explained by Peter Gaultier de La  
 Potherie and the Rev. John McKay.  
 Alex. Mackay M.D.  
 Jacob Walker M.D.  
 J. B. Shea N. Y. M.D.  
 Pierre Lacombe  
 Lodore Dumont  
 Jean Dumont  
 Peter Brown  
 J. Giguere  
 J. B. Mitchell Staff Constable N. Y. Police  
 Peter Mackay M.D.  
 Karir Ketchum  
 William Sinclair  
 W. Kennedy  
 R. Webster  
 S. Clark  
 W. McKay  
 M.D. Talbot Surgeon Major Police

James McKay Indian Commissioner  
 W. J. Christie Indian Commissioner  
 Bristow asis } Head Chiefs of the  
 Ah-tuk-uk-koop } Carlton Indians  
 Dec-yah-bah-nih-oo-eh }  
 Ah-yah-tas-kum-ih-ah-sim }  
 Kee-tos-wa-kaw }  
 Chaa-kas-te-pag-sin }  
 John Smith }  
 James Smith }  
 Ahip-ee-mayou }  
 Councilors  
 Mass-ou }  
 Dine Kadien }  
 Do-yah-tek-wah-pah }  
 Mah-lee-te-tiw-ah }  
 Ah-lah-loo-mos }  
 Benjamin }  
 Mec-nov-ah-shah-oy }  
 Kee-sik-ov-ah-is }  
 Dec-took-ah-kaw-up-ee-ginew }  
 Tah-nah-pik-ee-kahp-oor }  
 Ah-koos }  
 Councilors  
 Ah-yah-nah-nih-oo-eh }

Page principale où figurent les signatures des personnes ayant conclu le Traité n° 6. Au cours des négociations du traité, la Couronne était représentée par le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, Alexander Morris, et par les commissaires des affaires indiennes, James McKay et W.J. Christie. Leurs signatures précèdent les croix faites par les chefs et les conseillers indiens. Lorsqu'on faisait une croix à côté du nom d'un chef ou d'un conseiller, il était d'usage que l'intéressé touche la plume pour montrer qu'il était disposé à accepter les clauses du traité.

Subjects of Her Majesty the Queen. They promise and engage that they will, in all respects, they and abide by the Law: that they will maintain peace and good order between each other, and between themselves and other Tribes of Indians and between themselves and others of Her Majesty's subjects, whether Indian, Half Breeds or Whites, now inhabiting, or hereafter to inhabit, any part of the said ceded tract: and that they will not molest the person or property of any inhabitant of such ceded tract, or the property of Her Majesty the Queen, or interfere with or trouble any person, passing or travelling through the said tract or any part thereof, and that they will cause the Officers of Her Majesty in bringing to justice and punishment any Indian offending against the stipulations of this Treaty, or infringing the laws in force in the Country, as ceded.

In Witness whereof Her Majesty's said Commissioners, and the said <sup>Indian</sup> Chiefs and Councillors, have hereunto subscribed and set their hands, at the Blackfoot Crossing of the Bow River, the day and year hereunto first above written

Signed by the Chiefs and Councillors within named in presence of the following witnesses, the same having been first explained by James Wood, Interpreter.

W. H. Brown  
 Apt. Com.  
 Pursuit.

J. M. G. Langall  
 Interpreter

H. L. Keurey  
 J. W. Anderson  
 Inspector

L. N. Crozier  
 Inspector  
 E. W. Atkinson  
 Sgt. Adjutant

David Laird  
 Lieut. Governor of North West Territory  
 and Special Indian Commissioner.

James F. Macleod, Esq.  
 Com. R. & M. P. & Special Indian Commr.

Chapu-Moaiso or Crowfoot	his	} Head Chief of the Sault Ste. Marie
Natoz-apiv or Old Sun	his	
Stamisco-tan Bull head	his	} Head Chief of the Sault Ste. Marie
Mekato or Red Crow	his	
Natoz-Onistors or Medicine calf	his	} Head Chief of the Sault Ste. Marie
Poka-piv-Otoian or Bull Head	his	

Page principale où figurent les signatures des personnes ayant conclu le Traité n° 7. En 1877, à Blackfoot Crossing, les Pieds-Noirs, les Gens-du-Sang, les Piégans, les Sarsis et les Assiniboines cédèrent 42 900 mi² de terre à la Couronne. David Laird, qui venait d'être nommé lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, et James F. Macleod, commissaire de la Police à cheval du Nord-Ouest, signèrent le traité, de même que Crowfoot Old Sun et d'autres grands chefs indiens.



## La période de transition

C'est surtout à cause de la diminution du bison, source de viande fraîche et de l'arrivée des colons que les Indiens du Manitoba et des Territoires demandent que des traités soient conclus. Les chefs indiens les plus perspicaces comprennent vite, comme les dirigeants européens, qu'il leur faudra trouver une nouvelle source de nourriture, et modifier du tout au tout leur mode de vie.

Après la ratification des traités, le gouvernement fédéral décide d'en respecter à la lettre les dispositions et espère ainsi aider les Indiens à devenir autosuffisants. On commence donc immédiatement, dans chaque district, à tracer les limites des terres qui serviront de réserve et à les mettre de côté.

Dès 1879, la plupart des Indiens du Manitoba sont déjà installés dans leurs réserves et s'adonnent à l'agriculture. En plus d'équiper les Indiens, comme le prévoient les traités, en instruments aratoires et en bétail, le gouvernement leur fournit des semences. Les Indiens, habitués de vivre des produits de la pêche et de la chasse au petit gibier, sont souvent insatisfaits et formulent nombre de plaintes à l'égard notamment des réserves et de la nourriture qu'ils reçoivent, nourriture dont la mauvaise qualité est imputable à des fournisseurs sans scrupule et aux mauvaises conditions du transport. Le gouvernement, une fois saisi de ces sujets de préoccupation, met tout en oeuvre pour y remédier dans les plus brefs délais.

Cependant, dans les régions plus à l'ouest, la situation n'est pas aussi rose. Les Indiens assujettis au Traité n° 7 ne sont pas encore installés dans leurs réserves lorsque le bison disparaît. Comme les Indiens des États-Unis, ils continuent de traverser librement la frontière internationale, et des conflits s'ensuivent inévitablement entre eux. Les agents du gouvernement essaient donc de rapatrier chaque groupe dans sa réserve respective.

À l'automne de 1879, on découvre une harde de bisons migrateurs à proximité de la rivière Milk, au sud de la frontière. Les Pieds-Noirs, guidés par leur chef Pied-de-corbeau, suivent la harde et s'adonnent à la chasse pendant plus d'une année. Ils restent en territoire américain jusqu'à l'été de 1881 puis rentrent au Canada appauvris et sans chevaux.

La situation s'aggrave davantage lorsque les Indiens des États-Unis s'efforcent d'empêcher la migration des bisons en allumant des feux de prairie le long de la frontière. De plus, en 1882, la présence de soldats américains, dépêchés près de la frontière pour empêcher les Indiens du Canada d'empiéter sur le territoire américain, empêche également la migration des bisons vers le nord.

La famine sévit donc, et nombre d'Indiens ne survivent que grâce aux rations alimentaires distribuées par le gouvernement, par l'intermédiaire des agents des Indiens ou de la Police à cheval du Nord-Ouest.

On demande aux Indiens, dans la mesure du possible, qu'ils travaillent en échange de la nourriture qu'ils reçoivent, de manière qu'ils ne deviennent pas entièrement dépendants du gouvernement.

Les dirigeants prennent aussi des mesures pour fournir des têtes de bétail aux Indiens assujettis au Traité n° 7, étant donné que leur territoire semble bien se prêter à l'élevage, afin qu'ils puissent commencer leur propre harde. Il importe de bien s'occuper du bétail pendant les premières années ou jusqu'à ce qu'il se soit acclimaté aux hivers rigoureux de notre pays.

Dans les régions couvertes par les traités nos 4 et 6, il y a encore des hardes de bisons, et les Indiens connaissent un peu l'agriculture lorsqu'ils s'installent dans leurs réserves. Bien que les conditions y soient un peu plus favorables que plus loin à l'ouest, le gouvernement doit quand même distribuer des rations alimentaires aux Indiens.

Des agences sont créées dans les réserves afin, d'une part, d'enseigner aux Indiens les techniques agricoles et, d'autre part, de cultiver suffisamment de denrées pour nourrir les familles autochtones des environs. Les Indiens fournissent la main-d'oeuvre et bénéficient en retour d'un emploi et de la possibilité de prendre de l'expérience.



Certaines réserves, dont celles de la réserve File Hills, près de Belcarres, en Saskatchewan, deviendront des centres de formation modèles. Les trois petites réserves de File Hills occupent un territoire de 84 454 acres et comptent une population totale de 300 Cris. Un marécage s'étend sur la moitié du terrain, et les Indiens ne peuvent en tirer que du gibier sauvage. Les secteurs boisés sont en ailleurs laissés intacts, car ils constituent une bonne source de bois de chauffage et de bois d'oeuvre. Les terres non boisées sont arpentées et divisées en lots de 40 acres, puis données aux jeunes gens qui ont appris à l'intérieur à élever du bétail, à cultiver et à réparer leurs instruments aratoires. Aux Indiens qui souhaitent être fermiers, on prête l'argent nécessaire à l'achat d'une charrue et de deux boeufs. Une fois la terre labourée et le premier semencement terminé, le fermier peut demander une subvention de \$125 pour construire une petite maison aux formes très simples qu'il lui sera facile d'agrandir par la suite. Lorsque le fermier est installé, on lui accorde une concession, et il a la possibilité de l'accroître à mesure que son exploitation prospère. On encourage également les fermiers à élever des poulets, à cultiver un jardin et à garder une vache laitière. Pour leur part, l'agent des réserves et l'instructeur agricole se préoccupent de la comptabilité, et le dernier s'occupe aussi de la vente des produits.

Le troupeau reproducteur est propriété commune, et chaque fermier donne deux voyages de foin par année pour le nourrir. Les batteuses et les moissonneuses sont aussi propriété commune, et le conseiller en surveille l'utilisation.

Dans le secteur agricole de l'Alberta, les Indiens sont encouragés à élever du bétail et des chevaux, pour leur propre usage et pour la vente. Un homme, pense-t-on à l'époque, peut subvenir à ses besoins s'il possède trois têtes de bétail, à moins qu'il n'ait une famille nombreuse. Chaque réserve a son abattoir, et la viande est partagée entre tous ses membres.

Les Indiens défavorisés ont des cartes d'alimentation, tandis que ceux qui se suffisent à eux-mêmes possèdent des livrets dans lesquels on inscrit toute quantité de viande supplémentaire qu'ils livrent à la collectivité.

Les Indiens de certaines réserves élèvent leur bétail en commun mais marquent leurs bêtes respectives d'une façon distincte. Des bouviers sont alors payés pour faire paître les animaux, et chaque année, les propriétaires doivent fournir une tonne de foin pour assurer l'alimentation de leurs bêtes durant l'hiver.

En 1883, les autorités du Canadien Pacifique font avancer leur chemin de fer vers l'ouest, et nombre d'Indiens sont embauchés pour exécuter les travaux de construction.

Vers le milieu des années 1880, la plupart des Indiens du Manitoba ont adopté un mode de vie semi-rural, et nombre d'entre eux deviennent de plus en plus autosuffisants. De leur côté, les Indiens des Territoires se sont également adaptés à leur nouveau mode de vie, et en règle générale, ils se disent satisfaits de la façon dont le gouvernement s'est acquitté de ses engagements et aussi de l'aide supplémentaire qu'ils en ont reçue.

## **La population**

On estime qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la population des Indiens des Plaines se fixait aux environs de 30 000 personnes. En 1836, une épidémie de petite vérole coûte la vie à des centaines d'entre eux, et les bandes continuent d'être décimées par d'autres épidémies jusqu'en 1858. En 1900, on ne compte plus environ que 22 500 Indiens, mais les statistiques révèlent que la population augmentera par la suite régulièrement. En décembre 1968, il y a 94 539 Indiens dans les Prairies, et dix ans plus tard, on en compte 127 124. Les chiffres, pour 1978, sont les suivants: 44 642 au Manitoba, 46 189 en Saskatchewan et 36 293 en Alberta.

Les Indiens des Plaines sont regroupés en bandes, lesquelles occupent une ou plusieurs réserves mises de côté à leur intention par le gouvernement fédéral. Le 31 décembre 1978, on comptait au total 167 bandes au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta.

*Le chef Duck*

Photographies:  
Archives publiques Canada







*Red Crow*





*Si peint de motifs divers —  
siniboines*



*Embarcation en peau de bison —  
andan*

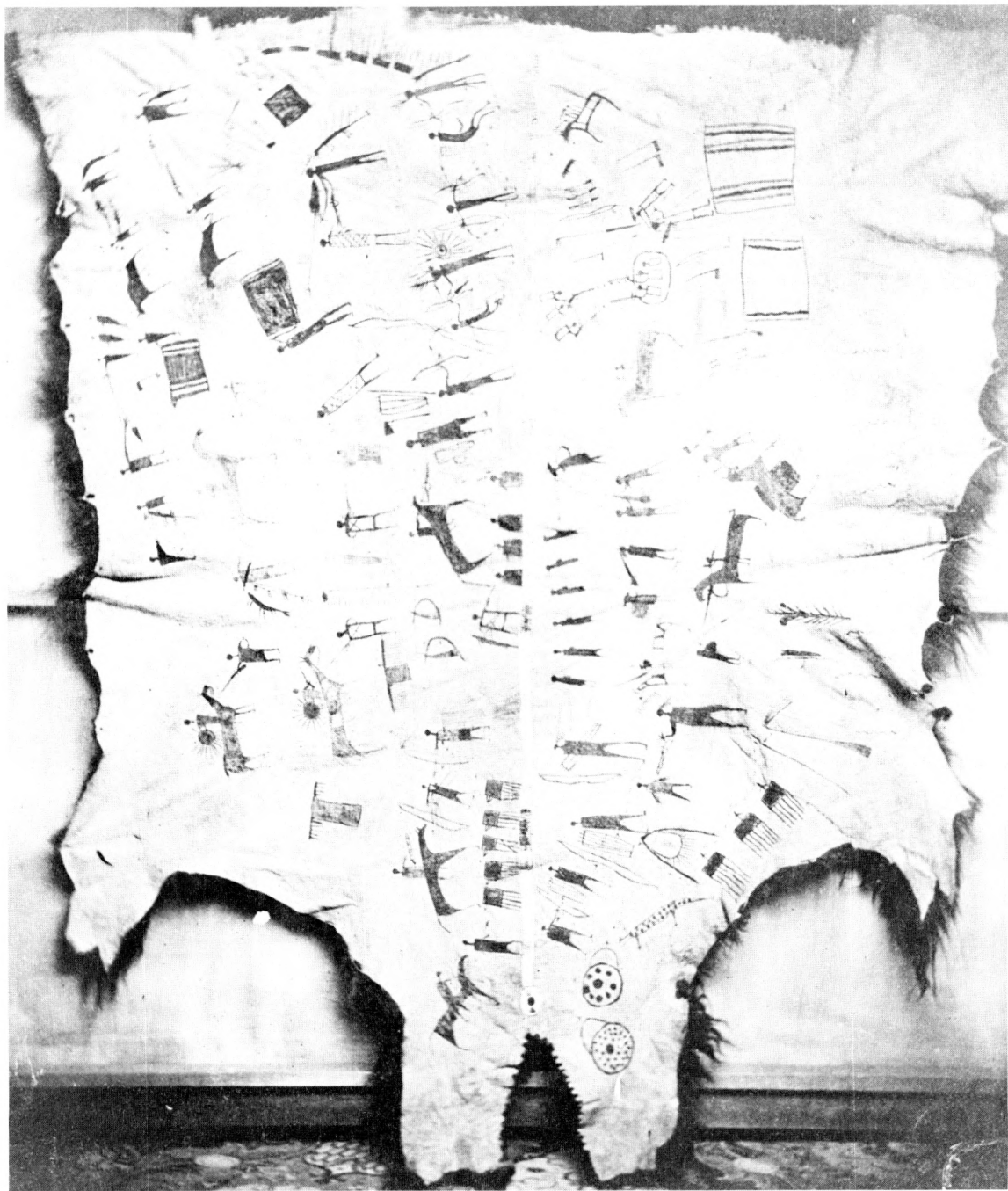


*Cuisine d'une habitation sarsise*





unique de guerrier —  
pied-noir



## Bibliographie

1. *Coues, Elliot, ed.*, New Light on the History of the Greater Northwest, the Journals of Alexander Henry and David Thompson, New York, F.P. Harper, 1897.
2. *Gould, Sydney*, Inasmuch; Sketches of the Beginnings of the Church of England in Canada in relation to the Indian and Eskimo Races, Toronto, The Missionary Society of the Church of England in Canada, 1917.
3. *Grinnell, George Bird*, Blackfoot Lodge Tales; the Story of a Prairie People, New York, C. Scribner's Sons, 1903.
4. *Hind, Henry Y.*, Narrative of the Canadian Red River, vol. 1 et 2, London, Longman, Green Longman and Roberts, 1860.
5. *Hodge, Frederick W.*, Handbook of Indians of Canada, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1913.
6. *Howard, Richard*, Riel, Toronto, Clarke, Irwin and Company Limited, in association with Jackdaw Publications, London, 1967.
7. *Innis, H.A.*, The Fur Trade in Canada, Toronto, University of Toronto Press, 1956.
8. *Jenness, Diamond*, Indians of Canada, Musée national, bulletin n° 65, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1955.
9. *Mandelbaum, David G.*, The Plains Cree, Canadian Plains Studies - 9, rue Regina, Université de Regina, 1979.
10. *Morris, Alexander*, The Treaties of Canada With the Indians, Toronto, Coles Publishing Co., 1971.
11. *Paget, Amelia M.*, The People of the Plains, Toronto, Ryerson Press, 1909.
12. *Pohorecky, Zenon*, Saskatchewan Indian Heritage: the First Two Hundred Centuries, Saskatoon, Université de la Saskatchewan, 1970.
13. *Rogers, John D.*, A Historical Geography of the British Colonies, vol. V, Canada Part II, Oxford, Clarendon Press, 1888.
14. *Stephenson, Mrs. F., and Vance, S.*, That They May Be One, Toronto, Église unie du Canada, 1929.
15. *Voorhis, Ernest*, Historic Forts and Trading Posts of the French Regime and of the English Fur Trading Companies, Ottawa, Imprimeur du roi, 1930.
16. *Young, Egerton R.*, The Apostle of the North, London, Marshall Bros., 1899.

### Publications du Ministère

1. *Brown G., and Maguire, R.*, Indian Treaties in Historical Perspective, Ottawa, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1979.
2. *Barnhardt, R., and Madill, D.*, Survey of Historical Records on the Métis, Ottawa, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1978.
3. *Rapports annuels*, Ministère des Affaires indiennes et du Nord, Ottawa.